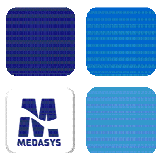
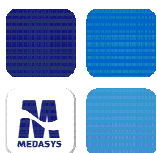


# Rapport Annuel 2011

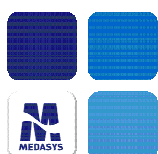


# Sommaire

<b>1.</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE</b>	<b>2</b>
2.1	ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2011	2
2.2	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2011	2
2.3	COMPTES CONSOLIDES	3
2.3.1	<i>Résultats consolidés</i>	3
2.3.2	<i>Etat de la situation financière consolidé</i>	3
2.4	COMPTES SOCIAUX DE MEDASYS SA	3
2.4.1	<i>Compte de résultat</i>	3
2.4.2	<i>Bilan</i>	4
2.4.3	<i>Dette en principal de Medasys S.A. objet du moratoire au 31 décembre 2011</i>	4
2.4.4	<i>Inventaire des valeurs mobilières</i>	4
2.4.5	<i>Délais de paiement des fournisseurs</i>	4
2.4.6	<i>Dividendes</i>	4
2.4.7	<i>Affectation du résultat de Medasys S.A.</i>	4
2.4.8	<i>Résultats des cinq derniers exercices</i>	4
2.5	COMPTES SOCIAUX DES FILIALES	5
2.6	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	5
2.7	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	6
2.8	RESSOURCES HUMAINES	6
2.9	FACTEURS DE RISQUES	6
2.10	CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE	7
2.10.1	<i>Répartition du capital et droits de vote</i>	7
2.10.2	<i>Modification de cette liste au cours de l'exercice 2011</i>	7
2.10.3	<i>Marché des titres de la société</i>	10
2.10.4	<i>Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions</i>	10
2.10.5	<i>Délégation en matière d'augmentation de capital</i>	11
2.11	GOUVERNANCE	11
2.11.1	<i>Composition des organes de direction, de surveillance et d'administration</i>	11
2.11.2	<i>Fonctionnement des organes de direction, de surveillance et d'administration</i>	12
2.11.3	<i>Intérêts des dirigeants</i>	13
2.11.4	<i>Schémas d'intéressement du personnel</i>	14
2.11.5	<i>Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants</i>	14
2.12	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	14
2.13	CONVENTIONS REGLEMENTEES	15
2.14	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE & PERSPECTIVES	15
2.15	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	15



<b>3.</b>	<b>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 MAI 2012</b>	<b>16</b>
3.1	RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE	16
<b>4.</b>	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>20</b>
4.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	20
4.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	20
4.3	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	21
4.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	22
4.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	23
4.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	24
4.6.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	24
4.6.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	25
4.6.3	<i>Périmètre de consolidation</i>	30
4.6.4	<i>Facteurs de risques</i>	31
4.6.5	<i>Informations sectorielles</i>	32
4.6.6	<i>Notes relatives à l'état du résultat global consolidé</i>	33
4.6.7	<i>Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée</i>	35
4.6.8	<i>Application IFRS 5</i>	41
4.6.9	<i>Données sociales</i>	44
4.6.10	<i>Transactions avec les parties liées</i>	44
4.6.11	<i>Autres informations</i>	45
4.6.12	<i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	46
4.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	47
<b>5.</b>	<b>ETATS FINANCIERS SOCIAUX</b>	<b>52</b>
5.1	BILAN	52
5.2	COMPTE DE RESULTAT	53
5.3	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	54
5.3.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	54
5.3.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	55
5.3.3	<i>Facteurs de risques</i>	58
5.3.4	<i>Filiales et participations</i>	59
5.3.5	<i>Notes sur le bilan</i>	59
5.3.6	<i>Notes sur le compte de résultat</i>	64
5.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	70
5.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	74
5.6	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	84
5.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	87





## 1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire

L'année 2011 aura marqué le début d'une nouvelle ère pour Medasys - après des événements et décisions clés, accompagnés du rapprochement réussi entre Medasys et NoemaLife.

Outre les décisions stratégiques prises en 2011, les équipes n'ont pas manqué de continuer de se concentrer sur le point le plus important : satisfaire les clients et accélérer le déploiement des projets gagnés. L'association des efforts commerciaux des équipes et des services conduits depuis la deuxième partie de l'année 2010, s'est concrétisée en 2011 par une croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant de 14% et de l'engagement d'importants établissements dans de nouveaux projets.

En dépit d'un développement commercial très positif et de belles perspectives pour 2011, le Directoire a dû faire face au déficit fortement lié aux résultats de 2010 et aux acquisitions des filiales réalisées en 2009 portant négativement sur la profitabilité et sur la trésorerie. Le Conseil de Surveillance peut aujourd'hui constater avec satisfaction que les équipes ont réussi, en 2011, à transformer le groupe Medasys en une entreprise solide et à nouveau focalisée sur le domaine de la santé public et privée, en France et à l'Étranger.

Les points décisifs qui ont permis au groupe d'inscrire sa performance dans la durée, créant ainsi de la valeur pour ses clients mais aussi pour ses actionnaires, sont les suivants :

### *Retour vers son cœur de métier*

La mise en place d'une organisation ciblée sur ses points forts dans le domaine de la médecine constitue un élément important pour revenir à des bases saines et solides. C'est ce qui a conduit la société à se séparer des activités non reliées au domaine de la santé, après avoir intégré dans la maison-mère les équipes « santé » des filiales cédées.

### *Un partenaire industriel*

La recherche d'un partenariat s'est concrétisée au travers du rapprochement avec NoemaLife, car la conception du futur et le mode de fonctionnement des deux entreprises promettaient de faciliter la création de valeur à court et à long terme, avec des efforts communs de Recherche et Développement.

Depuis l'approbation des actionnaires - en novembre 2011 - du rapprochement entre Medasys et NoemaLife, le Directoire a réussi à établir une coopération étroite et positive à tous les niveaux des équipes et des dirigeants des deux organisations. Ceci aura rapidement permis de valoriser le savoir-faire des deux entreprises et d'offrir ensemble des produits et services encore plus performants pour le bénéfice des clients.

### *Le complément de compétences des forces dirigeantes*

Au niveau des dirigeants, le changement dans la structure de l'actionnariat avec l'entrée de NoemaLife apporte aussi un complément de compétences au sein du Directoire du Conseil de Surveillance.

### *Un futur à croissance interne avec des opportunités à l'étranger et un contrôle des coûts rigoureux*

Medasys est parvenue aujourd'hui à se positionner très favorablement sur des marchés à forte croissance et commence à bénéficier d'une approche plus puissante grâce à une offre plus complète incorporant des modules de NoemaLife. La future croissance sera accompagnée d'un pilotage rigoureux des coûts et des différents projets, afin de continuer le chemin vers une profitabilité soutenue.

Ce sont ces décisions stratégiques, suivies d'une réalisation opérationnelle performante, qui ont permis de revenir à un résultat opérationnel positif dans la deuxième moitié de l'année 2011. Le Conseil de Surveillance souhaite exprimer son soutien au Directoire pour poursuivre avec ses équipes passionnées et dévouées la construction du futur de Medasys.

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien

Florence Hofmann  
Présidente du Conseil de Surveillance  
Le 9 Mars 2012

## 2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### 2.1 ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Medasys a redressé son activité en 2011 de manière significative. L'adossement à un partenaire industriel tel que NoemaLife a représenté l'un des jalons majeurs de cette année 2011. Ces choix stratégiques ont permis à Medasys d'afficher une croissance de son chiffre d'affaires de +14% à périmètre constant par rapport à 2010.

Au niveau de l'activité, 2011 aura été riche en concrétisations tant en termes de nouvelles signatures que de partenariats et de mise en production de projets avec notamment le projet Picarsis qui est le plus important programme mutualisé régional intégrant une solution innovante basée sur une offre de services à la demande.

L'adoption du modèle SaaS (Software-as-a-Service) se poursuit également avec d'autres établissements et laboratoires, tous privilégiant ce modèle qui facilite la mutualisation et accélère le déploiement pour une meilleure maîtrise des coûts.

La politique et les investissements de Medasys autour de l'Oncologie se sont concrétisés avec succès en 2011. En effet, 8 établissements sur 10 ont choisi la solution de Medasys pour la gestion du dossier patient. A ce jour, 4 projets sont en cours de déploiement et 2 sont d'ores et déjà en production. De même, le développement commun d'une solution de gestion des processus de chimiothérapie avec l'Institut Gustave Roussy (IGR) permet à Medasys de se positionner comme nouveau leader du secteur de l'oncologie. Une première version de la nouvelle solution sera présentée fin mai 2012.

### 2.2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Les pertes de l'exercice 2010 et le remboursement tardif du Crédit d'impôt Recherche au cours du premier semestre 2011 ont entraîné une dégradation de la trésorerie du Groupe. Dans ce contexte, et pour rechercher des solutions d'adossement visant à améliorer son niveau de trésorerie, Medasys S.A. a demandé auprès du Tribunal de commerce d'Evry l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance du 26 avril 2011. Le 21 septembre 2011, un accord de conciliation a été signé entre Medasys et les partenaires financiers (cf.2.9). Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 28 septembre 2011.

Parallèlement à la procédure engagée, Medasys et NoemaLife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de

recherche et développement et de renforcer les perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance. Outre ces motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

Au cours du troisième trimestre 2011, plusieurs conditions suspensives prévues dans l'offre de NoemaLife ont été levées dont notamment, l'approbation des comptes 2010 par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2011 et l'octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire (Décision et information n° 211C1904 du 18 octobre 2011).

Consécutivement, Medasys a convoqué le 8 novembre 2011 une Assemblée Générale Spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double et une Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les conditions du projet d'augmentation de capital réservée à NoemaLife à savoir principalement :

- la suppression du droit de vote double,
- l'augmentation de capital ayant pour objet la prise de participation à hauteur de 45 % du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros (prime incluse),
- l'autorisation d'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife, à hauteur de 10 % du capital,
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Le Conseil de surveillance et le Directoire devant être composés majoritairement de membres désignés par NoemaLife (cf. 2.11).

L'ensemble de ces dispositions a été adopté aux majorités requises par les deux Assemblées réunies le 8 novembre 2011.

Le 14 novembre 2011, le Directoire et le Conseil de Surveillance ont constaté la réalisation définitive de l'opération et la libération corrélative des fonds liés à l'augmentation de capital.

Le Directoire du 14 décembre 2011 a arrêté les modalités d'attribution des BSA (cf. 2.10.2) dont la première cotation est intervenue le 17 janvier 2012.

L'année 2011 aura également été marquée par le recentrage de Medasys sur son cœur de métier, à savoir l'édition et l'implémentation de logiciels auprès des établissements de santé publics et privés.

A cet effet, le 2 septembre 2011, Medasys a cédé la société Noesis détenue à hauteur de 93,22% pour un prix de 755 082 euros, après distribution de dividendes de 650 000 euros dont 605 930 euros revenant à Medasys au titre de sa

participation (assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011). La société Noesis était spécialisée dans le traitement d'image et son activité recouvrait très marginalement le secteur de la santé.

Medasys a également cédé le 4 novembre 2011 les fonds de commerce de SBO Conseil et de RT Consulting qui n'entraient pas dans le cœur du métier du Groupe. Le prix de cession des fonds est de 180 000 euros. Consécutivement à cette cession et pour simplifier la structure juridique du Groupe, les sociétés SBO Conseil et RT Consulting ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transfert universel de leur patrimoine à la Société Medasys SA.

## 2.3 COMPTES CONSOLIDES

### 2.3.1 RESULTATS CONSOLIDES

(€'000)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffre d'affaires	20 469	17 957	19 458
Marge brute	88%	85%	89%
Résultat opérationnel courant	<2 207>	<3 284>	1 949
Dépréciation du Goodwill	-	<880>	-
Résultat opérationnel	<2 207>	<4 165>	1 949
Résultat net des activités abandonnées	<92>	<3 511>	<277>
Résultat net revenant au Groupe	<2 746>	<8 789>	1 033

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2011 s'établit à 20 469 k€ contre 17 957 k€ en 2010 correspondant à une progression par rapport à 2010 de 14% à périmètre constant. Le résultat opérationnel est de <2 207> k€ en 2011 à comparer à <4 165> k€ en 2010.

Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à <2 746> k€ au 31 décembre 2011 contre <8 789> k€ au 31 décembre 2010.

### 2.3.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

(€'000)	Actif	31.12.11	31.12.10	31.12.09
<b>Actif non courant</b>		<b>18 332</b>	<b>16 595</b>	<b>21 478</b>
dont Immobilisations		7 411	7 919	8 212
dont Ecarts d'acquisition		5 835	5 835	9 085
<b>Actif courant</b>		<b>18 040</b>	<b>13 829</b>	<b>20 300</b>
dont Trésorerie		6 627	2 072	6 715
<b>Total</b>		<b>36 372</b>	<b>30 424</b>	<b>41 778</b>

(€'000)	Passif	31.12.11	31.12.10	31.12.09
<b>Capitaux propres</b>		<b>12 360</b>	<b>8 523</b>	<b>17 251</b>
dont Résultat		-2 746	-8 789	1 033
<b>Passif non courant</b>		<b>8 291</b>	<b>3 903</b>	<b>5 710</b>
<b>Passif courant</b>		<b>15 721</b>	<b>17 998</b>	<b>18 817</b>
dont Dette financ.<1 an		4 749	6 075	8 203
<b>Total</b>		<b>36 372</b>	<b>30 424</b>	<b>41 778</b>

L'augmentation de l'actif non courant au 31 décembre 2011 est liée à l'accroissement des créances clients à plus d'un an et au crédit d'impôt recherche.

L'augmentation de capital de NoemaLife a permis de reconstituer les fonds propres du Groupe pour les porter à 12 360 k€. L'augmentation de capital a été comptabilisé pour un montant net des frais liés à l'opération qui représentent 673 k€. L'augmentation du passif non courant est principalement due à l'octroi d'une avance client qui s'échelonne sur plusieurs exercices. Les passifs non courants comprennent des dettes financières à plus d'un an de 2 898 k€ en 2011 contre 2 554 k€ en 2010. A fin décembre 2011, la trésorerie du Groupe ressort à 6 627 k€ contre 2 072 k€ au 31 décembre 2010.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice 2011 qui viennent d'être présentés ci-dessus. Il sera également demandé lors de cette Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2009 qui n'avaient pas été approuvés lors de l'assemblée générale du 29 juin 2010. Cet exercice 2009 s'était soldé par un résultat (part du Groupe) de 1 033 372 euros.

## 2.4 COMPTES SOCIAUX DE MEDASYS SA

### 2.4.1 COMPTE DE RESULTAT

(€'000)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 322</b>	<b>13 352</b>	<b>14 733</b>
Total des produits d'exploitation	20 214	18 171	19 070
Achats consommés	246	374	385
Autres achats et charges externes	5 839	5 621	4 496
Impôts	493	376	509
Charges de personnel	13 602	11 687	10 200
Dotations aux amort.et provisions	4 222	4 024	3 479
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>&lt;4 188&gt;</b>	<b>&lt;3 911&gt;</b>	<b>1</b>
Résultat financier	<309>	<4 087>	280
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>&lt;4 497&gt;</b>	<b>&lt;7 998&gt;</b>	<b>281</b>
Résultat exceptionnel	164	<830>	233
Impôt sur les bénéfices	1 484	1 763	1 723
<b>Résultat net</b>	<b>&lt;2 849&gt;</b>	<b>&lt;7 065&gt;</b>	<b>2 237</b>

Le chiffre d'affaires de Medasys SA est de 16 322 k€ en 2011 contre 13 352 k€ en 2010 soit une progression de 22,22%.

Les produits d'exploitation de 20 214 k€ comprennent les frais de développement activés à hauteur de 3 509 k€.

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 218 k€ sur l'exercice 2011. L'accroissement des frais de déplacement liés à l'augmentation des effectifs ainsi que le niveau exceptionnel des honoraires dus à la procédure de conciliation expliquent le niveau élevé des charges externes.

La variation des charges de personnel résulte d'une part du transfert chez Medasys des personnels « santé » de nos filiales SBO Conseil et RT Consulting. Ce transfert concerne treize salariés et représente un impact de 1 150 k€. Elle résulte d'autre part de l'augmentation complémentaire des effectifs qui porte sur 19 personnes en équivalent temps plein et représente 790 k€. Pour rappel, l'année 2010 comprenait des éléments exceptionnels à hauteur de 617 k€. Après constatation d'une dotation aux amortissements de 4 222 k€, la perte d'exploitation s'établit à 4 188 k€ par rapport à une perte de 3 911 k€ en 2010.

Le résultat financier 2011 s'élève à <309> k€. Il était de <4 087> k€ en 2010 compte tenu des dépréciations exceptionnelles constatées sur les titres et créances des filiales du Groupe.

Le résultat net au 31 décembre 2011 dégage une perte de 2 849 k€ à comparer à une perte de 7 065 k€ à fin décembre 2010 qui tenait compte de charges exceptionnelles liées à la restructuration à hauteur de 830 k€.

Il n'a pas été enregistré de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts au cours de l'exercice 2011.

## 2.4.2 BILAN

(€'000)	Actif	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Actif immobilisé	12 869	13 919	17 364
	Stocks et en-cours	34	37	97
	Clients & autres créances	11 326	8 646	8 404
	Disponibilités	6 308	1 326	5 322
	Comptes de régularisation	305	260	298
	<b>Total</b>	<b>30 842</b>	<b>24 188</b>	<b>31 485</b>

(€'000)	Passif	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Fonds propres	13 713	10 462	17 339
	Provisions	266	291	394
	Dettes financières	2 973	3 519	3 385
	Fournisseurs	2 754	3 289	2 181
	Dettes fiscales et sociales	6 284	5 007	4 917
	Autres dettes	4 293	1 105	2 836
	Comptes de régularisation	559	515	433
	<b>Total</b>	<b>30 842</b>	<b>24 188</b>	<b>31 485</b>

## 2.4.3 DETTE EN PRINCIPAL DE MEDASYS S.A. OBJET DU MORATOIRE AU 31 DECEMBRE 2011

Dettes "moratoires"	Montant €
Organismes sociaux	449 128
Tva et taxes	585 674
Emprunt	316 119
Crédit bail	448 360
Earn out	217 000
<b>Total</b>	<b>2 016 281</b>

## 2.4.4 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 5.3.6.6.1 comptes sociaux du présent rapport.

## 2.4.8 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

€'000	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	21 317	4 000	4 000	4 000	7 273
Nombre d'actions ordinaires	13 983 115	13 983 115	13 983 115	13 983 115	25 423 328
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options	2 090 000	2 090 000			2 524 562
<b>Opérations et résultats, effectifs</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 265	11 670	14 733	13 352	16 322
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	6 055	1 565	3 756	<996>	<448>
Impôt sur les bénéfices	<409>	<1 425>	<1 723>	<1 763>	<1 484>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	4 442	1 622	3 243	7 832	3 885
Résultat net	2 022	1 368	2 237	<7 065>	<2 849>
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>Résultats des opérations par action (€)</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,46	0,21	0,39	0,05	0,04
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	0,14	0,10	0,16	<0,51>	<0,11>
Dividende attribué	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen (en nb. de salariés)	114	119	134	141	175
Masse salariale	5 697	6 163	7 179	8 324	9 469
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	2 538	2 710	3 022	3 363	4 134

## 2.4.5 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs	1 843	737	503	198	405
Factures non parvenues	848				848
Effets à payer	63		33	30	
<b>Total 2011</b>	<b>2 754</b>	<b>737</b>	<b>536</b>	<b>228</b>	<b>1 253</b>
<b>Total 2010</b>	<b>3 289</b>	<b>1 555</b>	<b>857</b>	<b>225</b>	<b>652</b>
<b>Total 2009</b>	<b>2 181</b>	<b>891</b>	<b>347</b>	<b>482</b>	<b>461</b>

## 2.4.6 DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende et autres revenus n'ont été distribués.

## 2.4.7 AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDASYS S.A.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice 2011 qui viennent d'être présentés ci-dessus. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice 2011 s'élevant à 2 849 384,09 euros en totalité au compte report à nouveau et d'affecter le bénéfice de l'exercice 2009 s'élevant à 2 236 932,13 euros à la réserve légale pour 405 404,04 euros et au compte report à nouveau pour 1 831 528,09 euros.

Il sera également demandé lors de cette Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2009 qui n'avaient pas été approuvés lors de l'assemblée générale du 29 juin 2010. Cet exercice 2009 s'était soldé par un bénéfice de 2 236 932,13 euros.



## 2.5 COMPTES SOCIAUX DES FILIALES

### Medasys (Japon)

Le chiffre d'affaires de Medasys Japon s'établit à 136 MJPY à fin décembre 2011. Il était de 160 MJPY fin décembre 2010. Après des mois d'avril et mai 2011 très faibles dans un contexte général au ralenti, Medasys Japon a rattrapé sur les derniers mois de l'année une partie du retard accumulé. Le résultat net de Medasys Japon s'établit à fin décembre à <13> MJPY. Il était de <34> MJPY fin décembre 2010 et comprenait l'indemnité de départ de l'ancien dirigeant. En 2011, Medasys Japon a activé des frais de R&D de 8 MJPY correspondant à des travaux de développement liés à l'adaptation de notre logiciel d'Anesthésie « Exacto » aux spécificités du marché Japonais.

### Mega-Bus

La réorganisation menée au cours de l'année 2010 avec le transfert des équipes opérationnelles sur le site de Gif-sur-Yvette, a permis à Mega-Bus de renouer avec les bénéfices dès 2011. Malgré un chiffre d'affaires en recul de 7 %, le bénéfice d'exploitation s'établit à 346 k€ à fin décembre 2011.

### Mexys (Belgique)

Au cours du second semestre, Mexys est parvenu à rétablir la situation de fin juin 2011 qui affichait une perte d'exploitation de 63 k€. A fin décembre 2011, le chiffre d'affaires de Mexys ressort à 1 369 k€ pour un bénéfice d'exploitation de 152 k€. Les premiers effets positifs de l'intégration entre le logiciel d'anesthésie « Exacto » et le logiciel de Medasys « DxCare » ont permis à Mexys de déployer des sites importants dont notamment le CHU d'Amiens.

### Medasys (Belgique)

Medasys Belgique sprl est en cours de dissolution. Il n'y a eu aucune activité sur cette filiale depuis la cession de son fonds de commerce à Mexys SA, le 29 octobre 2009. Pour des raisons liées à sa dissolution, Medasys Belgique sprl a dégagé un résultat net positif de 166 k€ correspondant à l'abandon de la créance détenue par Medasys SA qui a constaté une perte financière équivalente.

### Filiale cédée au cours de l'année 2011

#### Noesis

Noesis est une société spécialisée en analyse et traitement d'image numérique dont l'activité est peu liée au monde de la « Santé ». Le 2 septembre 2011, Medasys a cédé Noesis à la société Financière VSG S.A.S. qui est l'un des principaux clients de notre filiale. Le prix pour les 4 661 actions détenues par Medasys SA est de 755 082 euros, après distribution de dividendes de 650 000 euros dont 605 930 euros revenant à Medasys au titre de sa participation (assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011).

### Fonds de commerce cédés au cours de l'année 2011

#### RT Consulting

RT Consulting a été acquis en septembre 2009. Cette société est spécialisée dans la « Business Intelligence » auprès de clients évoluant dans l'industrie ou le secteur des banques – assurances. Après une année 2010 fortement déficitaire, la

réorganisation des activités « hors santé » entamée au cours du premier semestre 2011 n'a pas permis d'enrayer les pertes et cela malgré le transfert vers Medasys SA des salariés dédiés à l'activité « santé ». Le 4 novembre 2011, RT Consulting a cédé son fonds de commerce, « hors activité Santé » avec 6 salariés, à la société Agylis pour un prix de 80 000 euros. Consécutivement à cette cession, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé le 14 décembre 2011 d'approuver le Transfert Universel de Patrimoine de RT Consulting vers Medasys qui est devenue effective le 30 décembre 2011. Le résultat net de RT Consulting au 30 décembre 2011 était de <515> k€.

#### SBO Conseil

SBO Conseil a été acquis en mai 2009. Cette société est spécialisée dans l'intégration de solutions « SAP » auprès de clients évoluant dans l'industrie ou le secteur des banques – assurances. Après une année 2010 à l'équilibre, les six premiers mois de 2011 ont été en net recul avec une perte d'exploitation de 135 k€. Compte tenu des difficultés rencontrées dans la réorganisation de l'activité « hors Santé », le fonds de commerce avec 10 salariés a également été cédé le 4 novembre 2011 à la société Agylis pour un prix de 100 000 euros. Consécutivement à cette cession, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé le 14 décembre 2011 d'approuver le Transfert Universel de Patrimoine de SBO Conseil vers Medasys qui est devenue effective le 30 décembre 2011. Le résultat net de SBO Conseil au 30 décembre 2011 était de <139> k€.

## 2.6 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Dans le cadre des relations commerciales entre les sociétés du Groupe les transactions sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

Au cours de l'exercice 2011, les transactions avec les parties liées ont été les suivantes :

(€'000)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Sommes allouées aux mandataires ayant cessés leur fonction le 29.06.10	-	1 052	668
Honoraires de Conseil	5		

Les intérêts des dirigeants sont explicités au paragraphe 2.11.3.

Par ailleurs, Il est précisé qu'à compter du 14 novembre 2011, date de la prise de participation de NoemaLife au capital de Medasys SA, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

Le chiffre d'affaires réalisé avec NoemaLife au cours de l'exercice 2011 s'élève à 365 k€.

La convention de trésorerie signée avec NoemaLife n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2011.

## 2.7 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR) correspondant, s'élèvent à 3 801 k€ à comparer à 4 040 k€ en 2010 où l'activité de R&D issue des filiales RT Consulting et SBO Conseil avait été particulièrement élevée autour de nos logiciels DxCareT2A et Dx Pilot.

Le CIR dégagé au titre des dépenses 2011 s'établit à 1 484 k€, à comparer à 1 762 k€ en 2010. Cette diminution résulte principalement du taux des dépenses de fonctionnement pris en compte pour le calcul qui est passé de 75% en 2010 à 50% en 2011. Le montant rapporté au compte de résultat en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 657 k€ en 2011 contre 1 210 k€ en 2010. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 102 k€ contre 1 985 k€ en 2010.

## 2.8 RESSOURCES HUMAINES

(en nombre de salariés)	2011	2010	2009
Hommes	162	198	183
Femmes	63	56	57
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>254</b>	<b>240</b>
dont sous-traitants	1	1	5

(en nombre de salariés)	2011	2010	2009
Cadres	175	197	188
Non cadres	50	57	52
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>254</b>	<b>240</b>

La baisse des effectifs de 29 collaborateurs sur l'exercice est liée à la modification du périmètre intervenue au cours de l'exercice 2011. 28 salariés sont sortis du groupe suite à la vente de Noesis et aux cessions des fonds de commerce de RT Consulting et SBO Conseil. Au 31 décembre 2011, la moyenne d'âge des salariés du groupe est d'environ 40 ans et l'ancienneté moyenne proche de 8 ans.

En 2011, le nombre d'heures consacré à la formation s'établit à 2 035 heures à comparer aux 1 668 heures de l'année 2010. Cet effort de 20% a bénéficié principalement aux équipes du service client ainsi qu'aux personnels des équipes R&D.

La quasi-totalité des collaborateurs du Groupe est employée en CDI et le recours à l'intérim ou à la sous-traitance reste exceptionnel et est lié principalement à des surcharges ponctuelles sur des sites « client ».

## 2.9 FACTEURS DE RISQUES

### Exposition au risque de liquidité

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Dans le cadre du maintien jusqu'au 30 juin 2013 des deux lignes de crédits court terme qui représentent 800 k€, Medasys S.A. s'est engagé à maintenir un niveau de trésorerie minimum au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2012. La trésorerie de clôture de l'un de ces mois doit être au moins une fois supérieure à 2,5 millions d'euros. Le non respect de cet engagement entraînerait un risque de remboursement anticipé de 800 k€.

### Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès de différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

### Risque lié à la valorisation des écarts d'acquisition

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.2010	Valeur Brute au 31.12.11	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.10	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.11	Valeur nette au 31.12.11
Mega-Bus SAS	1 184	1 184			1 184
Activités Thales	772	772			772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0
Medasys Ltd.	37	37			37
<b>Activités poursuivies</b>	<b>7 996</b>	<b>7 996</b>	<b>2 161</b>	<b>2 161</b>	<b>5 835</b>
RT Consulting SAS	839		839		0
SBO Conseil SAS	1 354		1 354		0
<b>Activités abandonnées</b>	<b>2 193</b>	<b>0</b>	<b>2 193</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>10 189</b>	<b>7 996</b>	<b>4 354</b>	<b>2 161</b>	<b>5 835</b>

### Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	374 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	585 k€	2,65%	1,35%	4,00%

### Taux de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

### Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite considérablement l'exposition au risque clients.

### Risque opérationnel

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

**Risque lié à l'environnement économique**

Les effets de la crise financière n'ont que peu affecté le Groupe jusqu'à présent. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux

contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente.

**Risque environnemental**

Par la nature même de son activité, la Société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique

**2.10 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE****2.10.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE**

Depuis le 14 novembre 2011, le capital de la société est de 7 273 044,94 €. Il est divisé en 25 423 328 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a supprimé les dispositions relatives aux actions à droit de vote double.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 8 mars 2012 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
NoemaLife	11 440 213	45,00%	11 440 213	45,28%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,42%	1 633 000	6,46%
Management	662 598	2,61%	662 598	2,62%
Salariés	107 949	0,42%	107 949	0,43%
<b>Sous-total</b>	<b>13 843 760</b>	<b>54,45%</b>	<b>13 843 760</b>	<b>54,79%</b>
Turenne Capital	1 386 118	5,45%	1 386 118	5,49%
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	4,45%	1 130 843	4,48%
Public	8 888 924	34,96%	8 888 924	35,18%
Actions propres détenues par Medasys	173 683	0,68%		
<b>Total</b>	<b>25 423 328</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 249 645</b>	<b>99,94%</b>

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

**2.10.2 MODIFICATION DE CETTE LISTE AU COURS DE L'EXERCICE 2011**

Actionnaires	Répartition des actions au 27 septembre 2011	% du capital	Répartition des actions post-assemblée du 8 novembre 2011	% du capital	Répartition des actions post-exercice à 100% des BSA1, BAS2 et BSA3	% du capital
NoemaLife	0	0,00%	11 440 213	45,00%	12 584 234	45,03%
Consorts Hofmann	1 633 000	11,68%	1 633 000	6,42%	1 796 300	6,43%
Management	982 498	7,03%	662 598	2,61%	728 858	2,61%
Salariés	107 949	0,77%	107 949	0,42%	118 744	0,42%
<b>Sous-total</b>	<b>2 723 447</b>	<b>19,48%</b>	<b>13 843 760</b>	<b>54,45%</b>	<b>15 228 136</b>	<b>54,49%</b>
Turenne Capital	1 386 118	9,91%	1 386 118	5,45%	1 524 730	5,46%
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	8,09%	1 130 843	4,45%	1 243 927	4,45%
Public	8 565 000	61,25%	8 884 900	34,95%	9 773 390	34,97%
Actions propres détenues par Medasys	177 707	1,27%	177 707	0,70%	177 707	0,64%
<b>Total</b>	<b>13 983 115</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 423 328</b>	<b>100,00%</b>	<b>27 947 890</b>	<b>100,00%</b>

**Décision et Information AMF n° 211C2092**

1. Par courrier reçu le 14 novembre 2011, complété par un courrier reçu le 16 novembre 2011, la société NoemaLife S.p.a. (via Gobetti 52, Bologne, Italie) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 novembre 2011, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, et 1/3 du capital et des droits de vote de la société MEDASYS et détenir 11 440 213 actions MEDASYS représentant autant de droits de vote, soit 45,00% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital réservée de la société MEDASYS.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé que l'assemblée générale mixte de MEDASYS tenue le 8 novembre 2011 a approuvé l'attribution gratuite à tous les actionnaires (en ce compris NoemaLife) de 25 423 328 bons de souscription d'actions (BSA). En conséquence, une fois les BSA émis, NoemaLife détiendra 11 440 213 BSA dont 2 860 053 BSA1 exerçables pendant douze mois à compter de leur émission, 2 860 053 BSA2 exerçables pendant douze mois à compter du premier anniversaire de leur

date d'émission et 5 720 107 BSA3 exerçables pendant douze mois à compter du deuxième anniversaire de leur date d'émission, 10 BSA pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,6381 € par bon, à 1 action nouvelle de MEDASYS.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société NoemaLife déclare qu'elle agit seule, que la souscription à l'augmentation de capital de MEDASYS a été financée par un prêt d'actionnaire consenti à NoemaLife par Tamburi Investment Partners S.p.a. et, s'agissant des six mois à venir :

- que 3 membres du conseil de surveillance de MEDASYS ont été nommés par l'assemblée générale sur proposition de Noemalife (à savoir MM. Francesco Serra, Paolo Toth et Andrea Corbani) et qu'elle n'envisage pas de demander la nomination de membres supplémentaires au conseil de surveillance de MEDASYS ;
- que 3 membres du directoire de MEDASYS ont été nommés sur proposition de Noemalife (à savoir Marco Budini, Cristina Signifredi et Alberto Fioritti) et qu'elle n'envisage pas de demander la nomination de membres supplémentaires au directoire de MEDASYS ;
- qu'avec une participation représentant 45% du capital et des droits de vote de MEDASYS elle contrôle MEDASYS en application de l'article L. 233-3 II du code de commerce ;
- qu'elle n'envisage pas de déposer d'offre publique sur MEDASYS ;
- qu'elle envisage de renforcer sa position au capital de MEDASYS, en fonction des conditions et des opportunités de marché, par des acquisitions d'actions ou de bons de souscription d'actions sur le marché ou autrement dans la limite de 2% du capital et des droits de vote de MEDASYS par période de 12 mois consécutifs ;
- qu'elle s'est engagée à n'exercer les bons de souscription d'actions (BSA) qui lui seront attribués que dans le but exclusif de compenser la dilution de sa participation dans le capital de MEDASYS qui pourrait résulter de l'exercice par d'autres actionnaires de tout ou partie de leurs BSA ;
- qu'au plan stratégique, à travers ses représentants au sein du directoire et du conseil de surveillance, elle entend mettre en œuvre les synergies identifiées dans le cadre du rapprochement industriel de MEDASYS et NoemaLife en vue d'établir un groupe européen de premier plan dans le domaine de l'édition, de l'intégration et de la fourniture de solutions informatiques destinées au secteur de la santé ;
- qu'elle n'envisage pas de procéder à l'une des opérations mentionnées à l'article 223-17 6° du Règlement général de l'AMF ;
- qu'elle n'a conclu aucun accord de cession temporaire portant sur les actions ou les droits de vote de MEDASYS. »

3. Le franchissement par la société NoemaLife, des seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société MEDASYS, a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 211C1904 mise en ligne sur le site de l'AMF le 19 octobre 2011.

#### **Décision et Information AMF n° 211C2086**

Par courrier reçu le 15 novembre 2011, la société Hitachi Medical Corporation (4-14-1 Soto-Kanda, Chiyoda-Ku, Tokyo, 101-0021 Japon), a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 novembre 2011, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDASYS et détenir 1 130 843 actions MEDASYS représentant autant de droits de vote, soit 4,45% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital réservée de la société MEDASYS.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 11 440 213 bons de souscription d'actions (BSA) dont 282 710 BSA1 exerçables pendant douze mois à compter de leur émission, 282 710 BSA2 exerçables pendant douze mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission et 565 421 BSA3 exerçables pendant douze mois à compter du deuxième anniversaire de leur émission, 10 BSA pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,6381 € par bon, à 1 action nouvelle de MEDASYS.

#### **Décision et Information AMF n° 211C2325**

Par courrier reçu le 21 décembre 2011, complété par un courrier reçu le 26 décembre 2011, Mmes Florence et Christine Hofmann ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi de concert en baisse, le 14 novembre 2011, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital et des droits de vote de la société MEDASYS et détenir de concert, à cette date et à ce jour, 1 633 000 actions MEDASYS représentant autant de droits de vote, soit 6,42% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Florence Hofmann	1 476 000	5,81
Christiane Hofmann	157 000	0,62
<b>Total concert</b>	<b>1 633 000</b>	<b>6,42</b>

A cette occasion, Mme Florence Hofmann a franchi individuellement en baisse, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MEDASYS.

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation de capital réservée de la société MEDASYS au bénéfice de la société NoemaLife et de la suppression concomitante des droits de vote double de la société MEDASYS.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a décidé de l'attribution et de l'émission des BSA dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Nombre de BSA émis :</b>	6 355 832 BSA 1 6 355 832 BSA 2 12 711 664 BSA 3 Ces BSA ont été émis gratuitement sur la base des soldes d'actionnaires du 20 décembre 2011, à raison de, respectivement un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes détenues.
<b>Cotation des BSA</b>	Les BSA sont cotés depuis le 17 janvier 2012 sur le compartiment C d'Euronext Paris. Il existe des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, les BSA 2 et les BSA 3.
<b>Droit à souscription d'actions nouvelles</b>	Dix (10) BSA 1, dix (10) BSA 2 et dix (10) BSA 3 donneront droit, respectivement, à souscrire à une (1) action nouvelle.
<b>Prix d'exercice des BSA</b>	0,6381 euros par action nouvelle souscrite.
<b>Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA</b>	1 622 262,05 euros.
<b>Période d'exercice des BSA</b>	En ce qui concerne les BSA 1, 12 mois à compter de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 2, 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 3, 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission.
<b>Jouissance des BSA</b>	Jouissance courante.
<b>Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA</b>	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (code ISIN : FR0000052623).
<b>Garantie</b>	L'émission des BSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

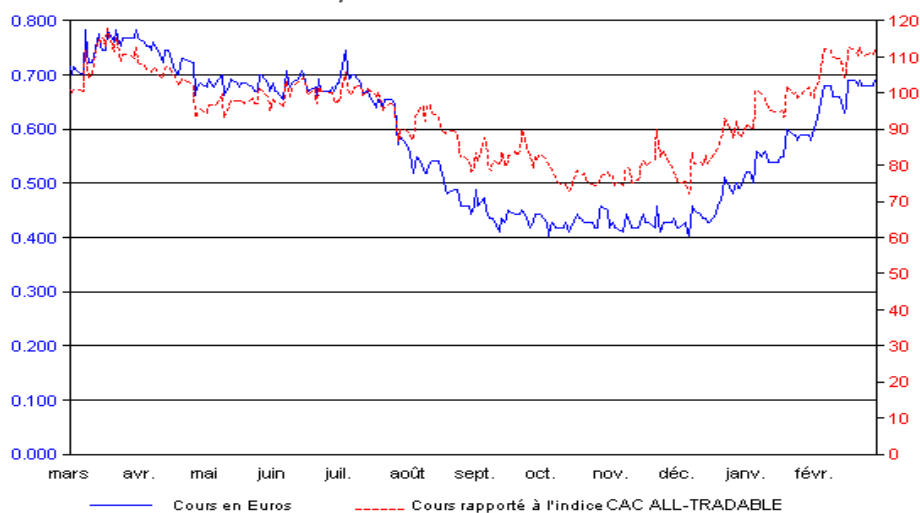
Aucun BSA n'a été exercé en 2011.

### 2.10.3 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

#### Volumes traités

<i>Transactions</i>			<i>Fiche technique</i>	
	Nombre de titres échangés	Capitaux traités (€)		
<b>Synthèse 2009</b>	4 578 776	4 964 776	Mnémonique	MED
<b>Synthèse 2010</b>	5 388 867	6 615 528	Code Euroclear	5262
<b>2011</b>			Code ISIN	FR0000052623
Janvier	1 020 478	992 436	Code Reuter	MDSY.PA
Février	345 267	321 160	Code Bloomberg	MED FP
Mars	1 309 756	1 345 317	Code Datastream	F.MDS
Avril	516 501	483 991		
Mai	192 926	172 039	Marché de cotation	NYSE Euronext Paris
Juin	1 033 670	987 499		Compartiment C
Juillet	644 896	570 822		
Août	323 083	214 193	Catégorie	Continu non SRD
Septembre	194 235	110 240	Classification sectorielle	FTSE Santé 446
Octobre	154 477	86 770	Eligibilité au PEA	Oui
Novembre	134 583	75 170		
Décembre	415 972	228 530	Capital au 6 mars 2012	7 273 044,94 €
<b>Synthèse 2011</b>	6 285 844	5 588 167	Nombre de titres ordinaires	25 423 328
<b>2012</b>			Capitalisation au 6 mars 2012	17 542 096 €
Janvier	392 159	221 670		
Février	589 282	401 500	<b>Cours de clôture au 06 mars 2012 :</b>	<b>0,69 €</b>

#### Evolution du cours de l'action Medasys



Source Euronext

### 2.10.4 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Directoire pour une période de dix huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 3 euros et le montant maximal du programme à 4 194 933 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou

transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout produit dérivé.

Au 31 décembre 2011, Medasys S.A. détient 158 161 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 98 000 titres pour une valeur de 56 215 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres.

Au cours de l'année 2011, Medasys S.A. a acquis 313 879 actions à un cours moyen de 0,81 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 336 975 actions à un cours moyen de 0,85 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 5 k€ et un mali de cession de 38 k€.

Au 31 décembre 2011, les 158 161 titres autodétenus représentent 0,62% du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2011

La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 97 090 €

Les actions autodétenues représentent une valeur nominale de 45 246,32 €.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 3 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 7 626 996 euros.

### 2.10.5 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2008 avait autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder à l'attribution gratuite d'actions nouvelles de la société aux salariés et mandataires sociaux de Medasys dans la limite de 10 % du capital social. Cette autorisation échue à ce jour n'a pas fait l'objet d'utilisation.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de donner délégation au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce pour une période fixée à vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée.

## 2.11 GOUVERNANCE

### 2.11.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

#### Conseil de surveillance

L'ensemble des membres du Conseil de surveillance de Medasys qui était en fonction depuis le 29 juin 2010 a démissionné le 8 novembre 2011 lors de l'Assemblée Générale Mixte statuant sur l'augmentation de capital réservée à NoemaLife.

L'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2011 a nommé un nouveau Conseil de surveillance.

Au 31 décembre 2011, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
<b>Mlle HOFMANN Florence</b>	29/06/10	14/11/17	Présidente du conseil de surveillance	(1) Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG	Membre du C.A. MMS AG	
<b>M. CORBANI Andrea</b>	14/11/11	14/11/17	Vice-Président du conseil de surveillance	(2) Membre du C.A. NoemaLife	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Spa	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Spa
<b>M. SERRA Francesco</b>	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	(3) Vice-Président du C.A. NoemaLife	Membre du C.A. de Domedica Srl Membre du C.A. de Cofimp	Membre du C.A. de Domedica Srl
<b>M. TOTH Paolo</b>	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	Président du C.A. NoemaLife		
<b>Monsieur SERAFINO Pierre</b>	29/06/10	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	(4) Président GEA PT	Directeur Général CEA PE	
(1) Présidente du comité de rémunération						
(2) Membre du comité de rémunération						
(3) Président du comité d'audit						
(4) Membre du comité d'audit						

Monsieur P. Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président.

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

Ce même article a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 afin de supprimer la limite d'âge pour les membres du Conseil de surveillance.

### Directoire

Les membres du Directoire de Medasys qui étaient en fonction depuis le 29 juin 2010 ont démissionné le 14 novembre 2011.

Le Conseil de Surveillance du même jour a décidé de porter à cinq le nombre des membres du Directoire et a nommé les membres du directoire ci-après et présents au 31 décembre 2011 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2011	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
<b>Monsieur VALLANT Frédéric*</b>	29/06/10	14/11/15	Président du directoire	Président Agile Green Development SAS	Président : MegaBus, RT Consulting Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.	Président : MegaBus, RT Consulting Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.
<b>Monsieur BOULIER Jean-Paul*</b>	29/06/10	14/11/15	Membre du directoire		Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.	Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.
<b>Madame SIGNIFREDI Cristina</b>	14/11/11	14/11/15	Membre du directoire	Membre du C.A. NoemaLife	Président du C.A. de Praezision Life Srl Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H Elite Srl, MTT Pro Srl, Directeur Unique de Ghenos Srl, Président du C.A. de Solinfo Srl, Luft Srl	Président du C.A. de Praezision Life Srl Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H Elite Srl, MTT Pro Srl, Directeur Unique de Ghenos Srl,
<b>Monsieur BUDINI Marco</b>	14/11/11	14/11/15	Membre du directoire		Directeur Unique de NoemaLife Gmbh Membre du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de NoemaLife UK Président du C.A. de MTT Pro Srl	Directeur Unique de NoemaLife Gmbh Membre du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de NoemaLife UK Président du C.A. de MTT Pro Srl
<b>Monsieur FIORITTI Alberto</b>	14/11/11	14/11/15	Membre du directoire		Associé - Cabinet Serantoni & Associés Président du C.A. Galvani Audit Membre du Conseil de Surveillance de Consorzio Nazionale Servizi, Sanastera Spa Commissaire aux comptes de Drogheria e Alimentari Spa, Rubinetterie Toscane Ponsi Spa, Ing. Burgatti Spa, Imball Spa, Baifin Srl, Fiorentini Welding Spa, Raccordi Ferroviari Bonaventura Luigi Srl, Samor Italia Srl, Supercolor Srl, Samor International Group Spa	Associé - Cabinet Serantoni & Associés Président du C.A. Galvani Audit Membre du Conseil de Surveillance de Consorzio Nazionale Servizi, Sanastera Spa Commissaire aux comptes de Drogheria e Alimentari Spa, Rubinetterie Toscane Ponsi Spa, Ing. Burgatti Spa, Imball Spa, Baifin Srl, Fiorentini Welding Spa, Raccordi Ferroviari Bonaventura Luigi Srl, Samor Italia Srl, Supercolor Srl, Samor International Group Spa

\* Groupe Medasys

L'Article 13 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre afin de supprimer la limite d'âge pour les membres du Directoire.

### 2.11.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.



En 2011, le Conseil de surveillance s'est réuni à six reprises, le 30 mars, le 11 juillet, le 26 juillet, le 12 août, 14 novembre et le 14 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 80% au cours de l'exercice 2011.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2011, il s'est réuni deux fois, le 26 juillet et le 12 août. .

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino, ce dernier étant membre indépendant. Monsieur Francesco Serra et Monsieur Pierre Serafino ont tous les deux une expérience comptable et financière confirmée.

### 2.11.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

#### 2.11.3.1 REMUNERATION

##### Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2010, 48 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2010. Ils ont été répartis entre les différents membres au prorata de leur présence aux conseils tenus en 2010. A ce jour, 22 054 € restent à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance susmentionnés n'ont pas perçus d'autres rémunérations au cours de l'exercice 2011.

Il n'a pas été alloué de jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance pour l'année 2011.

##### Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier perçoivent une rémunération au titre de leur fonction.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2011	2010	2009
	<i>Du 29 juin 2010 au 31 décembre 2010</i>		
<b>Frédéric Vaillant, Président du Directoire</b>			
Rémunération fixe	162 153 €	80 000 €	
Rémunération variable	40 000 €		
<b>Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire</b>			
Rémunération fixe	110 391 €	52 500 €	
Rémunération variable	10 000 €		
<b>Jean-Marie Lucani, Président du Directoire</b>			
Rémunération fixe		105 001 €	195 000 €
Rémunération variable		117 375 €	130 000 €
<b>Vincent Bousquet, Membre du Directoire, Directeur exécutif</b>			
Rémunération perçue au titre du mandat		2 744 €	
Rémunération fixe perçue au titre du contrat de travail		120 835 €	135 172 €
Rémunération variable liée au contrat de travail		32 500 €	30 000 €
Indemnités liées à la cessation du contrat de travail		239 712 €	
<b>Alexis Westermann, Vice-Président du Conseil de Surveillance,</b>			
Jetons de présence		9 600 €	9 600 €
Missions confiées par le Conseil de surveillance		30 000 €	120 000 €

##### Autres engagements et avantages

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat.

Il est rappelé qu'après la démission de M. Lucani de ses fonctions de Président du Directoire et membre du Directoire le 29 juin 2010, la Société Medasys S.A. et M. Lucani ont signé le 9 juillet 2010 un accord transactionnel global, afin de préciser leur relation pour l'avenir. En vertu de cette transaction, la Société a versé à M. Lucani une indemnité d'un montant de 350 000 euros nets représentant 379 445 euros bruts en contrepartie d'un engagement de M. Lucani à une clause de non-concurrence et d'une large obligation de non-intervention vis-à-vis de la Société.

**2.11.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE**

Au 31 décembre 2011, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

**2.11.4 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL**

**2.11.4.1 CONTRAT D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION**

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Medasys S.A. depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet.

A la clôture de l'exercice 2011, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

**2.11.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS**

Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice, établie conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

Raison Sociale	NoemaLife Sprl
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	
Membres du Conseil de Surveillance :	M. Franceso Serra, M. Paolo Toth, M. Andréa Corbani
Membres du Directoire :	Mme Cristina Signifredi, M. Marco Budini, M. Alberto Fioritti
Description de l'instrument financier	Actions
Dérogation AMF à l'obligation de déposer un projet d'offre publique :	Décision n° 211C1904
<b>Acquisitions d'instruments financiers</b> : Prix moyen pondéré	0,6381 €
Montant total de l'augmentation de capital :	7 300 000 euros

**2.11.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL**

Au 31 décembre 2011, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel. Responsables du contrôle des comptes

**2.12 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

**Commissaires aux Comptes titulaires**

- Sfeco & Fiducia Audit,  
représenté par Eric Thivind  
98, avenue de Villiers, 75017 - Paris  
Date du premier mandat : 27 juin 2001  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

- PricewaterhouseCoopers Audit,  
représenté Daniel Fesson  
63, rue de Villiers, 92208 – Neuilly s/Seine Cedex  
Date du premier mandat : 30 septembre 2011  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016

**Commissaires aux Comptes suppléants**

- Gilbert Metoudi  
50, rue de Picpus, 75012 – Paris  
Date du premier mandat : 27 juin 2001  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

- Yves Nicolas  
63, rue de Villiers, 92208 – Neuilly s/Seine Cedex  
Date du premier mandat : 30 septembre 2011  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016

**Honoraires des Commissaires aux comptes**

€'000	Sfeco & Fiducia Audit						PricewaterhouseCoopers						Deloitte & Associés					
	Montant			%			Montant			%			Montant			%		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	104	82	90	100%	100%	100%	129			100%	0%	0%	40	101	68	100%	100%	100%
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>82</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>40</b>	<b>101</b>	<b>68</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 2.13 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

### 2.14 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE & PERSPECTIVES

Au cours du premier trimestre 2012, le CHRU de Montpellier, après consultation, a retenu l'offre de Medasys. Ce contrat, porte sur plus de 30 millions d'euros TTC sur 10 ans. Le périmètre couvre, à la fois Dx Care, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également l'imagerie avec Dx Image. La solution de facturation et la gestion de laboratoires sont optionnelles. Le Directoire du 14 décembre 2011 a arrêté les modalités d'attribution des BSA dont la première cotation est intervenue le 17 janvier 2012.

Dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec NoemaLife en décembre 2011, cette dernière a procédé au tirage de la somme de 2 000 k€ en janvier 2012 sur une durée de 3 mois. Le remboursement est intervenu le 5 avril 2012.

### 2.15 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2011 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gif-sur-Yvette, le 8 mars 2012

Frédéric Vaillant  
Président du Directoire

### 3. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 MAI 2012

#### 3.1 RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

##### À caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 2.236.932,13 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 25.961,80 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 1.033.372 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 suivante :

##### *Résultat*

- Bénéfice de l'exercice 2.236.932,13 euros

##### *Affectation*

- Réserve légale 405.404,04 euros

- Report à nouveau 1.831.528,09 euros

Quatrième résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 2 849 384,09 euros.

Cinquième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte (part du groupe) de 2.745.597 euros.

Sixième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 suivante :

##### *Résultat*

- Perte de l'exercice (2 849 384,09 €)

##### *Affectation*

- Report à nouveau (2 849 384,09 €)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Septième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Huitième résolution - Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 30.000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des

mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions, - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 3 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 7 626 996 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **À caractère extraordinaire :**

**Dixième résolution** - Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Délègue tous pouvoirs au Directoire, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider

l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Onzième résolution** - Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de mettre en conformité le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts « FRANCHISSEMENT DE SEUIL » avec les articles L. 233-7 VI et L. 233-14 du Code de commerce concernant la sanction encourue pour défaut de déclaration du franchissement de seuil statutaire, et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« En cas d'inobservation de cette obligation, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, seront privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation. »

- de mettre en conformité le premier alinéa de l'article 15 des statuts « CONVENTIONS REGLEMENTEES » avec l'article L. 225-86 du Code de commerce définissant les conventions réglementées, et de le modifier comme suit :

« Toute convention, autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenant directement ou par personne interposée entre la société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, l'un des ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil de surveillance.

Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est directement intéressée. »

- de mettre en conformité le dernier alinéa de l'article 15 des statuts « CONVENTIONS REGLEMENTEES » concernant les conventions courantes avec les dispositions de l'article L. 225-87 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification du droit et de le modifier comme suit :

« Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. »

#### **Douzième résolution** - Modification de l'article 13 des statuts relatif au Directoire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de modifier l'intitulé de l'article 13 des statuts « NOMINATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE » qui devient « DIRECTOIRE » ;

- de donner la faculté aux membres du Directoire de participer aux réunions du Directoire par des moyens de visioconférence et de télécommunication, et de modifier en conséquence et comme suit le quatrième alinéa de l'article 13 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« ARTICLE 13 - DIRECTOIRE

(...)

Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les réunions du directoire pourront se tenir par moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ces modalités de participation ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'arrêts des comptes de l'exercice, des comptes consolidés et des rapports y afférents. Les moyens mis en œuvre doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le procès-verbal de délibération mentionne la participation des membres du directoire par les moyens de visioconférence ou de télécommunication et, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou un directeur général. »

Treizième résolution - Modification de l'article 14 des statuts relatif au conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-82 du Code de commerce, de donner la faculté aux membres du Conseil de Surveillance de participer également aux réunions du Conseil par des moyens de télécommunication et non plus seulement de visioconférence, sous réserve que le règlement intérieur du Conseil le prévoit expressément, et de modifier en conséquence et comme suit le cinquième alinéa de l'article 14 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions du Conseil de surveillance pourront se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication selon les conditions et les modalités fixées par les lois et les règlements. »

Quatorzième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



# Comptes Consolidés du Groupe Medasys 2011

## 4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000

		Exercice 2011		Exercice 2010		Exercice 2009	
	§						
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.6.5.1	<b>20 469</b>	100%	<b>17 957</b>	100%	<b>19 458</b>	100%
Coûts des ventes		<2 468>	-12%	<2 743>	-15%	<2 118>	-11%
<b>Marge brute</b>		<b>18 001</b>	88%	<b>15 215</b>	85%	<b>17 341</b>	89%
Autres produits ordinaires	4.6.6.1	4 069	20%	4 139	23%	4 541	23%
Autres charges d'exploitation		<4 779>	-23%	<4 234>	-24%	<4 039>	-21%
Impôts et taxes		<537>	-3%	<452>	-3%	<544>	-3%
Charges de personnel	4.6.6.2	<16 190>	-79%	<15 239>	-85%	<12 370>	-64%
Résultat de cession d'éléments d'actifs		-		<15>	-	<3>	-
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	4.6.6.3	<2 771>	-14%	<2 698>	-15%	<2 976>	-15%
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>&lt;2 207&gt;</b>	-11%	<b>&lt;3 284&gt;</b>	-18%	<b>1 949</b>	10%
Dépréciation du Goodwill	4.6.6.3	-		<880>	-5%	0	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>&lt;2 207&gt;</b>	-11%	<b>&lt;4 165&gt;</b>	-23%	<b>1 949</b>	10%
Produits financiers	4.6.6.4	95	-	62	-	89	-
Charges financières	4.6.6.4	<441>	-2%	<435>	-2%	<274>	-1%
<b>Résultat financier</b>	4.6.6.4	<b>&lt;346&gt;</b>	-2%	<b>&lt;373&gt;</b>	-2%	<b>&lt;185&gt;</b>	-1%
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>&lt;2 553&gt;</b>	-12%	<b>&lt;4 538&gt;</b>	-25%	<b>1 764</b>	9%
Charges d'impôt	4.6.6.5	<95>	-	<729>	-4%	<435>	-2%
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>&lt;2 648&gt;</b>	-13%	<b>&lt;5 267&gt;</b>	-29%	<b>1 329</b>	7%
Résultat net des activités cédées et abandonnées	4.6.8	<92>	-	<3 511>	-15%	<277>	-1%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>&lt;2 740&gt;</b>	-13%	<b>&lt;8 778&gt;</b>	-49%	<b>1 052</b>	5%
Part revenant aux minoritaires		6	-	11	-	19	-
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>		<b>&lt;2 746&gt;</b>	-13%	<b>&lt;8 789&gt;</b>	-49%	<b>1 033</b>	5%
Résultat de base des activités poursuivies par action (en €)		<0,17>		<0,38>		0,10	
Résultat dilué des activités poursuivies par action (en €)		<0,15>		<0,38>		0,10	
Résultat de base des activités cédées et abandonnées par action (en €)		<0,01>		<0,25>		<0,02>	
Résultat dilué des activités cédées et abandonnées par action (en €)		<0,01>		<0,25>		<0,02>	
Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.6	<0,18>		<0,64>		0,07	
Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.6	<0,15>		<0,64>		0,07	

### 4.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>&lt;2 740&gt;</b>	<b>&lt;8 778&gt;</b>	<b>1 052</b>
Variation des instruments de couverture		<20>	
Variation de la différence de conversion	<12>	38	<14>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>	<b>&lt;2 752&gt;</b>	<b>&lt;8 760&gt;</b>	<b>1 038</b>
Résultat global revenant aux minoritaires	6	15	14
<b>Résultat global revenant au groupe</b>	<b>&lt;2 758&gt;</b>	<b>&lt;8 775&gt;</b>	<b>1 024</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## 4.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000			au 31.12.11	au 31.12.10	au 31.12.09	au 01.01.09
<b>ACTIF</b>		§				
	Ecarts d'acquisition	4.6.7.4	5 835	5 835	9 085	4 722
	Immobilisations incorporelles	4.6.7.1	6 184	6 547	6 815	4 394
	Immobilisations corporelles	4.6.7.2	541	696	753	554
	Immobilisations financières	4.6.7.3	686	676	644	455
	<b>Actif immobilisé</b>		<b>13 246</b>	<b>13 754</b>	<b>17 297</b>	<b>10 125</b>
	Impôts différés actifs	4.6.7.5	23	116	854	1 037
	Créances à + d'un an	4.6.7.6	5 063	2 725	3 327	2 899
	<b>Total actif non courant</b>		<b>18 332</b>	<b>16 595</b>	<b>21 478</b>	<b>14 061</b>
	Stocks et en-cours	4.6.7.7	331	235	276	251
	Clients et comptes rattachés	4.6.7.8	9 836	8 716	10 299	7 250
	Autres créances à - 1 an	4.6.7.10	883	2 489	2 682	3 401
	Charges constatées d'avance		363	317	328	5 026
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.12	6 627	2 072	6 715	250
	<b>Total actif courant</b>		<b>18 040</b>	<b>13 829</b>	<b>20 300</b>	<b>16 178</b>
	<b>Total de l'actif</b>		<b>36 372</b>	<b>30 424</b>	<b>41 778</b>	<b>30 239</b>
<b>PASSIF</b>						
	Capital	4.6.7.13	7 273	4 000	4 000	4 000
	Primes		5 301	1 947	1 947	1 947
	Réserves		1 486	10 242	10 137	9 720
	Ecarts de conversion		13	25	<9>	0
	Résultats en cours d'affectation		1 033	1 033		0
	Résultat de l'exercice		<2 746>	<8 789>	1 033	384
	<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	4.6.7.13	<b>12 360</b>	<b>8 458</b>	<b>17 108</b>	<b>16 051</b>
	<b>Intérêts minoritaires</b>			<b>65</b>	<b>143</b>	<b>169</b>
	<b>Total capitaux propres</b>		<b>12 360</b>	<b>8 523</b>	<b>17 251</b>	<b>16 220</b>
	Provisions pour acquisition de titres			10	10	4
	Provisions pour risques et charges	4.6.7.14	264	324	527	320
	Provision pour retraite	4.6.7.15	758	707	838	652
	Impôts différés passifs			59	74	68
	Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.16	2 898	2 554	3 732	1 050
	Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.17	118			0
	Autres dettes à + 1 an	4.6.7.18	4 253	249	529	529
	<b>Total passif non courant</b>		<b>8 291</b>	<b>3 903</b>	<b>5 710</b>	<b>2 623</b>
	Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.19	4 749	6 075	8 203	4 489
	Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.20	3 068	3 410	2 541	1 919
	Dettes d'impôt à - 1 an				4	0
	Autres dettes à - 1 an	4.6.7.21	7 419	8 011	7 339	4 767
	Produits constatés d'avance	4.6.7.23	485	502	730	221
	<b>Total passif courant</b>		<b>15 721</b>	<b>17 998</b>	<b>18 817</b>	<b>11 396</b>
	<b>Total du passif</b>		<b>36 372</b>	<b>30 424</b>	<b>41 778</b>	<b>30 239</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 4.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>&lt;2 740&gt;</b>	<b>&lt;8 778&gt;</b>	<b>1 052</b>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	2 718	5 990	3 053
Charges d'intérêts financiers	441	388	223
Charges (produits) d'impôts	95	787	495
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif		60	1
Résultat net des activités cédées et abandonnées	92		
<b>Capacité d'autofinancement générée par l'activité</b>	<b>606</b>	<b>&lt;1 553&gt;</b>	<b>4 824</b>
Coût de l'endettement financier	<411>	<294>	<223>
Impôt payé	<2>	<65>	<57>
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>193</b>	<b>&lt;1 912&gt;</b>	<b>4 544</b>
Variation des stocks et encours	<96>	60	<48>
Variation des créances clients et comptes rattachés	<3 458>	2 064	<1 972>
Variation des autres créances	1 653	<38>	437
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	<224>	994	497
Variation des autres dettes	3 336	275	2 952
Variation calculée du besoin en fonds de roulement	1 211	3 356	1 866
<b>Variation de la trésorerie issue de l'activité</b>	<b>1 404</b>	<b>1 444</b>	<b>6 410</b>
Production immobilisée d'actifs incorporels net de CIR	<2 041>	<2 582>	<2 432>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	<300>	<49>	<68>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<124>	<329>	<171>
Acquisitions d'immobilisations financières	<62>	<211>	<144>
Encaissements sur immobilisations	123	222	86
Acquisitions activité Thales et filiales sous déduction de trésorerie acquise			<6 626>
Flux net de trésorerie des activités cédées et abandonnées	<92>		
<b>Variation de la trésorerie issue des investissements</b>	<b>&lt;2 496&gt;</b>	<b>&lt;2 949&gt;</b>	<b>&lt;9 355&gt;</b>
Remboursements d'emprunts	<336>	<275>	<248>
Souscriptions d'emprunts	111		1 975
Augmentation de capital	7 300		
Frais d'augmentation de capital imputés à la prime d'émission	<673>		
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle	66	<17>	<63>
Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle	<33>	<21>	76
Variation des financements à court terme	<748>	<2 817>	2 923
<b>Variation de la trésorerie issue du financement</b>	<b>5 687</b>	<b>&lt;3 130&gt;</b>	<b>4 663</b>
Incidence des variations de change et divers	<40>	<8>	<29>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>4 555</b>	<b>&lt;4 643&gt;</b>	<b>1 689</b>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 072	6 715	5 026
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	6 627	2 072	6 715
<b>Décomposition de la variation de trésorerie</b>	<b>4 555</b>	<b>&lt;4 643&gt;</b>	<b>1 689</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 4.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

€'000	Part du groupe					Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion			
<b>Capitaux propres au 31.12.08</b>	<b>4 000</b>	<b>1 947</b>	<b>&lt;83&gt;</b>	<b>11 463</b>	<b>&lt;972&gt;</b>	<b>16 355</b>	<b>169</b>	<b>16 524</b>
Corrections d'erreur				<1 276>	972	<304>		<304>
Capitaux propres corrigés au 01.01.09	4 000	1 947	<83>	10 187	0	16 051	169	16 220
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<63>	76		13		13
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 033		1 033	19	1 052
Variation de la différence de conversion					<9>	<9>	<5>	<14>
Résultat Global						1 024	14	1 038
Variation de périmètre				20		20	<40>	<20>
<b>Capitaux propres au 31.12.09</b>	<b>4 000</b>	<b>1 947</b>	<b>&lt;146&gt;</b>	<b>11 316</b>	<b>&lt;9&gt;</b>	<b>17 108</b>	<b>143</b>	<b>17 251</b>
Corrections d'erreur						0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.10	4 000	1 947	<146>	11 316	<9>	17 108	143	17 251
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<17>	<21>		<38>		<38>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				<8 789>		<8 789>	11	<8 778>
Variation des instruments de juste valeur				<20>		<20>		<20>
Variation de la différence de conversion					34	34	4	38
Résultat Global						<8 775>	15	<8 760>
Variation de périmètre				100		100	<93>	7
<b>Capitaux propres au 31.12.10</b>	<b>4 000</b>	<b>1 947</b>	<b>&lt;163&gt;</b>	<b>2 586</b>	<b>25</b>	<b>8 395</b>	<b>65</b>	<b>8 460</b>
Corrections d'erreur				63		63		63
Capitaux propres corrigés au 01.01.11	4 000	1 947	<163>	2 649	25	8 458	65	8 523
Variation de capital de la société consolidante	3 273	3 354				6 627		6 627
Opérations sur autocontrôle			66	<33>		33		33
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				<2 746>		<2 746>	6	<2 740>
Variation des instruments de juste valeur						0		0
Variation de la différence de conversion					<12>	<12>		<12>
Résultat Global						<2 758>	6	<2 752>
Variation de périmètre						0	<71>	<71>
<b>Capitaux propres au 31.12.11</b>	<b>7 273</b>	<b>5 301</b>	<b>&lt;97&gt;</b>	<b>&lt;130&gt;</b>	<b>13</b>	<b>12 360</b>	<b>0</b>	<b>12 360</b>

Les corrections d'erreur sont précisées au paragraphe 4.6.2.

## 4.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 8 mars 2012. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2012. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est Espace Technologique de Saint Aubin, 91193 Gif sur Yvette France.

### 4.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les pertes de l'exercice 2010 et le remboursement tardif du Crédit d'Impôt Recherche au cours du premier semestre 2011 ont entraîné une dégradation de la trésorerie du Groupe. Dans ce contexte, et pour rechercher des solutions d'adossement visant à améliorer son niveau de trésorerie, Medasys S.A. a demandé auprès du Tribunal de commerce d'Evry l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance du 26 avril 2011. Le 21 septembre 2011, un accord de conciliation a été signé entre Medasys et les partenaires financiers. Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 28 septembre 2011. Il prévoit l'apurement de la dette en principal de 1 035 k€ par remboursement en 18 mensualités égales à compter du 15 janvier 2012.

Parallèlement à la procédure engagée, Medasys et NoemaLife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance. Outre ces motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

Au cours du troisième trimestre 2011, plusieurs conditions suspensives prévues dans l'offre de NoemaLife ont été levées dont notamment l'approbation des comptes 2010 par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2011 et l'octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire. (Décision et information n° 211C1904 du 18 octobre 2011).

Consécutivement, Medasys a convoqué le 8 novembre 2011 une Assemblée Générale Spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double et une Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les conditions du projet d'augmentation de capital de NoemaLife à savoir principalement :

- la suppression du droit de vote double,
- l'augmentation de capital ayant pour objet l'acquisition de 45 % du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros.
- l'autorisation d'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife, à hauteur de 10 % du capital,
- la mise en place d'une gouvernance. Le Conseil de surveillance et le Directoire devant être composés majoritairement de membres désignés par NoemaLife.

L'ensemble de ces dispositions a été adopté aux majorités requises par les deux Assemblées réunies le 8 novembre 2011.

Le 14 novembre 2011, le Directoire et le Conseil du Surveillance ont constaté la réalisation définitive de l'opération et la libération corrélative des fonds.

Le Directoire du 14 décembre 2011 a arrêté les modalités d'attribution des BSA dont la première cotation est intervenue le 17 janvier 2012.

L'année 2011 aura également été marquée par le recentrage de Medasys sur son cœur de métier, à savoir l'édition et l'implémentation de logiciels auprès des établissements de santé publics et privés.

A cet effet, le 2 septembre 2011, Medasys a cédé la société Noesis détenue à hauteur de 93.22% pour un prix de 755 082 euros, après distribution de dividendes. Le montant du dividende versé par la société Noesis et décidé lors de son assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011 est de 650 000 euros dont 605 930 euros revenant à Medasys au titre de sa participation. La société Noesis était spécialisée dans le traitement d'image et son activité recoupait très marginalement le secteur de la santé.

Medasys a également cédé le 4 novembre 2011 les fonds de commerce de SBO Conseil et de RT Consulting qui n'entraient pas dans le cœur de métier du Groupe. Le prix de cession des fonds est de 180 000 euros. Consécutivement à cette cession et pour simplifier la structure juridique du Groupe, les sociétés SBO Conseil et RT Consulting ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transfert universel de leur patrimoine à la Société Medasys SA en date du 30 décembre 2011.

#### 4.6.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2011 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2011 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2011 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Parmi les normes, interprétations et amendements suivants, parus au Journal officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes et d'application obligatoire pour l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2011, il a notamment été appliqué les textes suivants :

- IAS 24 (révisée) – Informations relatives aux parties liées,
- l'amendement à IFRS 1 – Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7,
- l'amendement à IAS 32 – Classification de droits de souscription,
- les amendements portant sur plusieurs normes IFRS, issus du programme d'amélioration annuelle des IFRS de mai 2010,
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres,
- l'amendement à IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal.

L'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2011 des nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne n'a pas eu d'incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiées par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2012 et au-delà sont les suivantes :

- l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – transfert d'actifs financiers »,
- l'amendement à IAS 12 « Impôt sur le résultat »,
- l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel »,
- la norme IFRS 9, « Instruments financiers »,
- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- la norme IFRS 11 « Partenariats »,
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ».

Les amendements, IAS 12, IAS 19 et les nouvelles normes IFRS 9, IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IFRS 13, ne sont pas encore applicables par les sociétés cotées européennes car non adoptées par l'Union Européenne

Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

#### Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

La rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupe les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

### Estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement (cf. notes 4.6.2.2.3, 4.6.2.2.4), et des écarts d'acquisition (cf. notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf. note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf. note 4.6.2.2.18) sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations.

### Corrections d'erreur

A la date effective de mise en sommeil de la filiale américaine Medasys Inc, le 21 septembre 2001, le montant cumulé des écarts de conversion qui s'élevait à 972 k€ en capitaux propres à cette date, aurait dû être comptabilisé dans le compte de résultat. En conséquence de cette correction d'erreur, ces écarts de conversion ont été constatés par ajustement des réserves d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2009, sans impact sur le total des capitaux propres ni sur le résultat.

Les changements d'hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite ont également impacté les réserves d'ouverture de respectivement <304> k€ en 2009 et <241> k€ en 2010 (note 4.6.7.15).

Au titre des exercices 2009 et 2010, les factures à établir afférentes aux contrats à long-terme étaient comprises dans leur intégralité dans les créances clients courantes. La quote-part long-terme de ces créances a été reclassée en correction de cette erreur au poste créances non courantes pour 2 897 k€ en 2009 et 2 704 k€ en 2010.

La synthèse des corrections d'erreur se présente comme suit :

€'000	2010 avant corrections	Corrections d'erreur	2010 après corrections	2009 avant correction	Corrections d'erreur	2009 après corrections
Créances à plus d'un an	21	2 704	2 725	430	2 897	3 327
Clients et comptes rattachés à moins d'un an	11 420	<2 704>	8 716	13 196	<2 897>	10 299
Réserve	12 488	<2 246>	10 242	11 413	<1 276>	10 137
Ecart de conversion	<947>	972	25	<981>	972	<9>
Résultats en cours d'affectation		1 033	1 033			
Provision pour retraite	<466>	<241>	<707>	<534>	<304>	<838>

#### 4.6.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

##### 4.6.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités que le Groupe contrôle, ce qui signifie que le Groupe a le pouvoir de conduire leurs politiques financière et opérationnelle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

##### 4.6.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

##### 4.6.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

##### 4.6.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global.

##### 4.6.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

#### 4.6.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

##### 4.6.2.2.1 GAINS ET PERTES DE CHANGES

L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

#### 4.6.2.2.2 ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

#### 4.6.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante ;

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

#### 4.6.2.2.4 DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ils concernent pour l'essentiel les écarts d'acquisition, et les frais de développement. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Au niveau de Medasys, elles sont constituées principalement par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. L'impact positif prévisionnel du crédit d'impôt recherche n'a pas été pris en compte au niveau des tests d'impairment. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 12,00 % en 2011 contre 10,50% en 2010 et 10,00% en 2009. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2,0 % en 2011 contre 2,50% en 2010 et 2,00% en 2009. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Des tests de sensibilité sont ensuite effectués en faisant notamment varier le taux d'actualisation de 2 points.

#### 4.6.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Installations générales                         | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique              | 5 ans       |
| - Installations techniques matériels et outillage | 5 ans       |
| - Matériel de transport                           | 5 ans       |

#### 4.6.2.2.6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

#### 4.6.2.2.7 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### 4.6.2.2.8 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CREANCES

- Matériel : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ».
- Prestations de services : Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou Saas (Software as a Service)
  - Les contrats de vente en mode ASP/SaaS qui prévoient la concession d'une licence sont issus d'un modèle économique équivalent au contrat de vente traditionnel et doivent s'analyser en conséquence comme une simple modalité de financement.
  - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis. Le produit des concessions de licences, facturé pendant la phase d'exploitation (période « Run ») est enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.
  - La quote-part de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier.

Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Le contrat ne prévoyant pas le transfert de la quasi-totalité de risques et avantages liés aux créances au factor, le Groupe réintègre les factures cédées dans son poste clients et augmente corrélativement le montant des dettes financières.

#### 4.6.2.2.9 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Selon IAS 7.6, les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de titres non cotés, cette évaluation est réalisée sur la base des valeurs probables de négociation.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

#### 4.6.2.2.10 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

#### 4.6.2.2.11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le projet subventionné aboutisse, les versements intermédiaires reçus au titre des subventions d'investissements sont traités comme des acomptes et comptabilisés en dette.

#### 4.6.2.2.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

#### 4.6.2.2.13 PROVISION POUR RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la



retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au résultat au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

#### 4.6.2.2.14 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

#### 4.6.2.2.15 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

##### 4.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

##### 4.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

##### 4.6.2.2.15.3 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

#### 4.6.2.2.16 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Ces montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

- Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

- Couverture du risque de taux

Le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable pour les financements moyen terme.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé partiellement deux opérations de croissance externe.

4.6.2.2.17 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location ont été retraités conformément à la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

4.6.2.2.18 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4.6.2.2.19 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

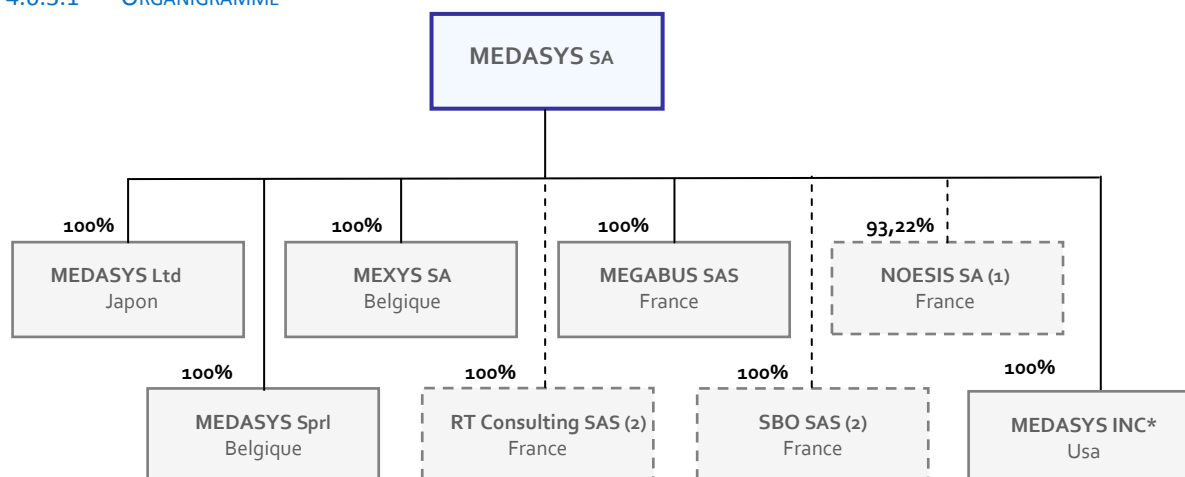
Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

4.6.2.2.20 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.6.3.1 ORGANIGRAMME



\* en sommeil depuis l'exercice 2001

(1) La société Noesis a été cédée le 2 septembre 2011.

(2) Les sociétés RT Consulting et SBO Conseil détenues à 100 % respectivement entrées dans le périmètre, le 25 mai 2009 et le 4 septembre 2009, ont cédé le 4 novembre 2011 leur activité « Banque – Industrie », le 30 décembre 2011. Ces sociétés ont été dissoutes par anticipation et sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à la société Medasys SA.

#### 4.6.3.2 SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante	MEDASYS SA, (France)
Sociétés consolidées	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Sprl, (Belgique) - sans activité
	MEDASYS Ltd, (Japon)
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc., (USA) - sans activité
	MEGA-BUS SAS, (France)
	MEXYS SA, (Belgique)
	NOESIS SA, (France) (1)
	RT CONSULTING SAS, (France) (2)
	SBO SAS, (France) (2)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les principales données chiffrées issues des comptes sociaux des sociétés du Groupe sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2011		Situation nette au 31.12.11	Exercice 2010		Exercice 2009		
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net	
<b>Sociétés actives au 31.12.11</b>									
Medasys SA	000'€	16 322	<2 849>	13 713	13 352	<7 065>	14 733	2 237	
Medasys Digital Systems Sprl (3)	000' €	-	166	-	-	<15>	231	370	
Medasys Ltd	Mio' JPY	136	<13>	<13>	160	<34>	162	3	
Medasys Digital Systems * Inc.	000'US\$	-	-	<3 237>	-	-	-	-	
Mega-Bus** SAS	000'€	2 603	340	245	2 812	<90>	4 286	<188>	
Mexys SA	000'€	1 369	78	483	1 228	<294>	997	20	
<b>Sociétés cédées ou fusionnées au 31.12.11</b>									
Noesis SA (1)	000'€	nc	nc	nc	832	221	847	197	
RT Consulting SAS (2)	000'€	1 049	<514>	<386>	2 138	<170>	2 509	27	
SBO Conseil* SAS (2)	000'€	1 476	<139>	300	3 162	<27>	4 046	56	

\* en sommeil depuis l'exercice 2001

\*\* exercice de 18 mois ouvert le 01.07.08 et clos le 31.12.09

(1) La société Noesis a été cédée le 2 septembre 2011.

(2) Les sociétés RT Consulting et SBO Conseil détenues à 100 % respectivement entrées dans le périmètre, le 25 mai 2009 et le 4 septembre 2009, ont cédé le 4 novembre 2011 leur activité « Banque – Industrie », le 30 décembre 2011. Ces sociétés ont été dissoutes par anticipation et sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à la société Medasys SA.

(3) Sans activité et en cours de dissolution. Pour des raisons techniques liées à sa dissolution en cours, Medasys Belgique sprl a dégagé un résultat net positif de 166 k€ correspondant à l'abandon de la créance détenue par Medasys SA qui a constaté une perte financière équivalente.

#### 4.6.4 FACTEURS DE RISQUES

##### 4.6.4.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1er janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Dans le cadre du maintien jusqu'au 30 juin 2013 des deux lignes de crédits court terme qui représentent 800 k€, Medasys S.A. s'est engagé à maintenir un niveau de trésorerie minimum au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2012. La trésorerie de clôture de l'un de ces mois doit être au moins une fois supérieure à 2,5 millions d'euros. Le non respect de cet engagement entraînerait un risque de remboursement anticipé de 800 k€.

##### 4.6.4.2 RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

## 4.6.4.3 RISQUE LIÉ À LA VALORISATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.2010	Valeur Brute au 31.12.11	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.10	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.11	Valeur nette au 31.12.11
Mega-Bus SAS	1 184	1 184			1 184
Activités Thales	772	772			772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0
Medasys Ltd.	37	37			37
<b>Activités poursuivies</b>	<b>7 996</b>	<b>7 996</b>	<b>2 161</b>	<b>2 161</b>	<b>5 835</b>
RT Consulting SAS	839		839		0
SBO Conseil SAS	1 354		1 354		0
<b>Activités abandonnées</b>	<b>2 193</b>	<b>0</b>	<b>2 193</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>10 189</b>	<b>7 996</b>	<b>4 354</b>	<b>2 161</b>	<b>5 835</b>

La valorisation des écarts d'acquisition est décrite au paragraphe 4.6.2.2.2

## 4.6.4.4 RISQUE DE TAUX

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	374 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	585 k€	2,65%	1,35%	4,00%

## 4.6.4.5 TAUX DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

## 4.6.4.6 SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite considérablement l'exposition au risque clients.

## 4.6.4.7 RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

## 4.6.4.8 RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, la Société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

## 4.6.4.9 RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Les effets de la crise financière n'ont que peu affecté le Groupe jusqu'à présent. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente.

## 4.6.5 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le principal décideur opérationnel est le Directoire.

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

## 4.6.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :

€'000	Exercice 2011		Exercice 2010		Exercice 2009	
France	17 194	84,0%	14 566	81,1%	15 729	80,8%
Europe	1 870	9,1%	1 952	10,9%	1 908	9,8%
Amérasie	1 405	6,9%	1 439	8,0%	1 821	9,4%
<b>Total</b>	<b>20 469</b>	<b>100%</b>	<b>17 957</b>	<b>100%</b>	<b>19 458</b>	<b>100%</b>

## 4.6.5.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

€'000	Exercice 2011		Exercice 2010		Exercice 2009	
France	<2 750>	100,1%	<8 227>	93,6%	1 062	102,8%
Europe	123	-4,5%	<261>	3,0%	<46>	-4,4%
Amérasie	<119>	4,3%	<301>	3,4%	18	1,7%
<b>Total</b>	<b>&lt;2 746&gt;</b>	<b>100%</b>	<b>&lt;8 789&gt;</b>	<b>100%</b>	<b>1 033</b>	<b>100%</b>

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

## 4.6.6 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

## 4.6.6.1 AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

€'000		31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Production immobilisée	3 801	4 040	4 119
	Production stockée	-	<10>	<8>
	Subvention d'exploitation	208	9	405
	Divers	60	100	25
	<b>Total</b>	<b>4 069</b>	<b>4 139</b>	<b>4 541</b>

## 4.6.6.1.1 PRODUCTION IMMOBILISEE

€'000		31.12.11	31.12.10	31.12.09
Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	3 542	3 926	3 671
	Sous-traitants	259	105	445
		3 801	4 031	4 116
Livraisons à soi-même	Immobilisations corporelles	-	9	3
	<b>Total</b>	<b>3 801</b>	<b>4 040</b>	<b>4 119</b>

## 4.6.6.2 CHARGES DE PERSONNEL

€'000		31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Salaires	11 389	10 992	8 844
	Charges sociales	4 801	4 247	3 526
	<b>Total</b>	<b>16 190</b>	<b>15 239</b>	<b>12 370</b>

## 4.6.6.3 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000		31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 732	2 967	2 816
	Dotations pour dépréciation des actifs circulants	57	115	73
	Reprises de dépréciation des actifs circulants	<10>	<23>	<55>
	Dotations aux provisions pour risques et charges	112	78	168
	Reprises des provisions pour risques et charges	<120>	<439>	<26>
	<b>Dotations et reprises opérationnelles</b>	<b>2 771</b>	<b>2 698</b>	<b>2 976</b>
	Dépréciation du Goodwill	-	880	-
	<b>Dotations et reprises opérationnelles après dépréciation du Goodwill</b>	<b>2 771</b>	<b>3 578</b>	<b>2 976</b>
	Dotations aux provisions pour risques et charges	-	62	-
	Reprises des provisions pour risques et charges	<53>	-	-
	<b>Dotations et reprises financières</b>	<b>&lt;53&gt;</b>	<b>62</b>	<b>0</b>
	<b>Total</b>	<b>2 718</b>	<b>3 640</b>	<b>2 976</b>

## 4.6.6.4 RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Revenus des valeurs mobilières de placement	6	15	67
Gains de change	33	46	21
Reprises de provisions pour risques financiers	53	-	-
Autres produits financiers	3	1	1
<b>Produits financiers</b>	<b>95</b>	<b>62</b>	<b>89</b>
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<15>	<94>	<14>
Intérêts financiers	<411>	<270>	<215>
Pertes de change	<15>	<6>	<25>
Autres charges financières	-	<3>	<20>
Dotations aux provisions pour risques financiers	-	<62>	-
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;441&gt;</b>	<b>&lt;435&gt;</b>	<b>&lt;274&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;346&gt;</b>	<b>&lt;373&gt;</b>	<b>&lt;185&gt;</b>

## 4.6.6.5 IMPOT

Au 31 décembre 2011, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé à l'exception de ceux de Mega-Bus qui devrait dégager un résultat fiscal positif en 2012.

## 4.6.6.5.1 DETAIL DE L'IMPOT

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Impôts sur les bénéfices	<2>	<2>	<3>
Impôts différés	<93>	<727>	<433>
<b>Total</b>	<b>&lt;95&gt;</b>	<b>&lt;729&gt;</b>	<b>&lt;436&gt;</b>

## 4.6.6.5.2 PREUVE DE L'IMPOT

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Résultat avant impôts	<2 553>	<4 538>	1 764
Taux d'imposition	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	879	1 563	<607>
Effet des différences fiscales permanentes	669	<1 358>	33
Impact des différences fiscales temporaires	163	3	193
Reports déficitaires de l'exercice non activés	<1 806>	<1 660>	
Reprise des reports déficitaires activés précédemment		723	<54>
(Charge) ou produit d'impôts comptabilisé	<b>&lt;95&gt;</b>	<b>&lt;729&gt;</b>	<b>&lt;435&gt;</b>
<b>Taux d'impôts réel</b>	<b>-3,72%</b>	<b>-16,06%</b>	<b>24,66%</b>

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2011 s'élève à 11 693 k€.

## 4.6.6.5.3 CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Etat, impôt sur les bénéfices	-	113	34
Crédit d'impôt recherche	1 459	1 770	1 867
Etat, TVA	439	522	486
<b>Total créances</b>	<b>1 898</b>	<b>2 405</b>	<b>2 387</b>
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	4
Etat, TVA	2 223	2 318	2 316
Etat, charges à payer	563	381	398
<b>Total dettes</b>	<b>2 786</b>	<b>2 699</b>	<b>2 718</b>

## 4.6.6.6 RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	13 983 115	13 983 115	13 983 115
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<177 707>	<142 552>	<153 960>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	1 430 027		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	15 235 435	13 840 563	13 829 155
<b>Résultat de base revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,18&gt;</b>	<b>&lt;0,64&gt;</b>	<b>0,07</b>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	15 235 435	13 840 563	13 829 155
Incidence de l'exercice des options			
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	2 542 332		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	17 777 767	13 840 563	13 829 155
<b>Résultat dilué revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,15&gt;</b>	<b>&lt;0,64&gt;</b>	<b>0,07</b>

Le nombre d'actions susceptibles d'être créées correspond à une conversion intégrale des BSA qui s'élève à 10% du nombre d'actions total.

## 4.6.7 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

## 4.6.7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.09	31.12.10	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	31.12.11
Frais de développement	8 742	9 421	2 041		7	<356>	11 113
Concessions et droits similaires	881	871	300		1	<27>	1 145
Autres immobilisations incorporelles	2 810	2 810				<12>	2 798
<b>Total brut</b>	<b>12 433</b>	<b>13 102</b>	<b>2 341</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>&lt;395&gt;</b>	<b>15 056</b>
€'000	31.12.09	31.12.10	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	31.12.11
Frais de développement	4 173	4 469	2 102			<178>	6 393
Concessions et droits similaires	640	662	60		1	<25>	698
Autres immobilisations incorporelles	805	1 424	357				1 781
<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>5 618</b>	<b>6 555</b>	<b>2 519</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>&lt;203&gt;</b>	<b>8 872</b>
<b>Total net</b>	<b>6 815</b>	<b>6 547</b>					<b>6 184</b>

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR) correspondant, s'élèvent à 3 801 k€ à comparer à 4 040 k€ en 2010 où l'activité de R&D issue des filiales RT Consulting et SBO Conseil avait été particulièrement élevée autour de nos logiciels DxCareT2A et Dx Pilot.

Le CIR dégagé au titre des dépenses 2011 s'établit à 1 484 k€, à comparer à 1 762 k€ en 2010. Cette diminution résulte principalement du taux des dépenses de fonctionnement pris en compte pour le calcul qui est passé de 75% en 2010 à 50% en 2011. Le montant rapporté au compte de résultat en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 657 k€ en 2011 contre 1 210 k€ en 2010. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 102 k€ contre 1 985 k€ en 2010.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générés en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 798 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 357 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

## 4.6.7.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.09	31.12.10	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	31.12.11
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	86	107				10	117
Autres immobilisations corporelles	1 806	1 853	124	<89>		<99>	1 789
<b>Total brut</b>	<b>2 080</b>	<b>2 148</b>	<b>124</b>	<b>&lt;89&gt;</b>	<b>-</b>	<b>&lt;89&gt;</b>	<b>2 094</b>
€'000	31.12.09	31.12.10	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	31.12.11
Total amortissements	1 327	1 452	212	<58>	9	<62>	1 553
<b>Total net</b>	<b>753</b>	<b>696</b>					<b>541</b>

(1) La colonne « Autres » correspond aux actifs et passifs cédés ou fusionnés.

## 4.6.7.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

€'000	31.12.09	31.12.10	Acquisitions	Cessions	Var tx change	Autres (1)	31.12.11
Prêts	242	201	40	<3>		<15>	223
Dépôts et cautionnements	402	484	22	<31>	3	<5>	473
<b>Total brut</b>	<b>644</b>	<b>685</b>	<b>62</b>	<b>&lt;34&gt;</b>	<b>3</b>	<b>&lt;20&gt;</b>	<b>696</b>
€'000	31.12.09	31.12.10	Dotations	Reprises	Var tx change	Autres (1)	31.12.11
Total dépréciation		9			1		10
<b>Total net</b>	<b>644</b>	<b>676</b>					<b>686</b>

## 4.6.7.4 ECARTS D'ACQUISITION

(€'000)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette		
<b>au 31 décembre 2009</b>	<b>10 365</b>	<b>1 280</b>	<b>9 085</b>		
Acquisitions	37		37		
Complément de prix	<213>		<213>		
Cessions			0		
Dépréciation		3 074	<3 074>		
<b>au 31 décembre 2010</b>	<b>10 189</b>	<b>4 354</b>	<b>5 835</b>		
Acquisitions			0		
Complément de prix			0		
Cessions	<2 193>	<2 193>	0		
Dépréciation			0		
<b>au 31 décembre 2011</b>	<b>7 996</b>	<b>2 161</b>	<b>5 835</b>		
(€'000)	Valeur Brute au 31.12.2010	Valeur Brute au 31.12.11	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.10	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.11	Valeur nette au 31.12.11
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	0	0	1 184
Activités Thales	772	772	0	0	772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0
Medasys Ltd.	37	37	0	0	37
<b>Activités poursuivies</b>	<b>7 996</b>	<b>7 996</b>	<b>2 161</b>	<b>2 161</b>	<b>5 835</b>
RT Consulting SAS	839	0	839	0	0
SBO Conseil SAS	1 354	0	1 354	0	0
<b>Activités abandonnées</b>	<b>2 193</b>	<b>0</b>	<b>2 193</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>10 189</b>	<b>7 996</b>	<b>4 354</b>	<b>2 161</b>	<b>5 835</b>

Les sociétés présentées correspondent à des UGT. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 31 décembre 2011. Les cessions de l'exercice 2011 concernent les filiales RT Consulting et SBO Conseil.

## 4.6.7.5 IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON COURANTS

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Ecart temporel	2	1	12
Retraitements consolidés	16	3	189
Déficits fiscaux	5	112	653
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>116</b>	<b>854</b>

L'avantage de l'actif d'impôt différé de 23 k€ est celui de la filiale Mega-Bus.

Au 31 décembre 2011, Les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé à l'exception de ceux de Mega-Bus qui devrait dégager un résultat fiscal positif en 2012.

## 4.6.7.6 CREANCES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Clients, factures à établir	3517	2704	3 321
Clients douteux	284	174	76
Créances et crédits d'impôts	1 459	-	-
Débiteurs divers	47	-	-
<b>Total brut</b>	<b>5 307</b>	<b>2 878</b>	<b>3 397</b>
Provision pour dépréciation	244	153	70
<b>Total net</b>	<b>5 063</b>	<b>2 725</b>	<b>3 327</b>

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

(1) La colonne « Autres » correspond aux actifs et passifs cédés ou fusionnés.



Depuis l'entrée du Groupe NoemaLife dans le capital de Medasys, Medasys ne répond plus aux critères de PME européenne et ne bénéficie donc plus du remboursement anticipé du CIR. La créance de CIR peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des exercices 2012, 2013 et 2014. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée.

#### 4.6.7.7 STOCKS ET EN-COURS

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
En-cours de production	-	-	10
Stock de marchandises	406	305	356
<b>Total brut</b>	<b>406</b>	<b>305</b>	<b>366</b>
Provision pour dépréciation	75	70	90
<b>Total net</b>	<b>331</b>	<b>235</b>	<b>276</b>

#### 4.6.7.8 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Clients	4 463	3 855	4 059
Créances cédées en affacturage	3 280	3 406	4 550
Factures à établir	2 245	1 524	1 757
<b>Total brut</b>	<b>9 988</b>	<b>8 785</b>	<b>10 366</b>
Provision pour dépréciation	152	69	67
<b>Total net</b>	<b>9 836</b>	<b>8 716</b>	<b>10 299</b>

Les créances clients comprennent 365 k€ de créances sur NoemaLife.

Afin de se mettre en conformité avec la norme IAS 39, en 2010, le Groupe avait réintégré dans le poste clients les factures cédées en affacturage et augmenter corrélativement le montant des dettes financières. La situation financière consolidée de l'exercice 2009 avait été retraitée en conséquence.

#### 4.6.7.9 BALANCE AGEE DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
60 jours	7 456	7 257	8 872
60 à 120 jours	266	245	760
> 120 jours	5 671	3 939	3 994
<b>Total net</b>	<b>13 393</b>	<b>11 441</b>	<b>13 626</b>

#### 4.6.7.10 AUTRES CREANCES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Acomptes et avoirs non parvenus	211	10	21
Créances sur personnel et organismes sociaux	20	21	53
Créances et crédits d'impôts	-	1 883	1 901
Créances TVA	439	528	281
Débiteurs divers	193	41	401
Produits à recevoir	22	9	25
<b>Total brut</b>	<b>885</b>	<b>2 492</b>	<b>2 682</b>
Provision pour dépréciation	2	3	
<b>Total net</b>	<b>883</b>	<b>2 489</b>	<b>2 682</b>

Depuis l'entrée du Groupe NoemaLife dans le capital de Medasys, Medasys ne répond plus aux critères de PME européenne et ne bénéficie donc plus du remboursement anticipé du CIR.

#### 4.6.7.11 ECHEANCIER DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES ECHUES

(€'000)	Echu à la cloture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2011	1 537	1 259	13	265
au 31.12.2010	1 045	704	255	86

#### 4.6.7.12 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Sicav monétaire	4 456	439	4 406
Disponibilités	2 171	1 633	2 309
<b>Total</b>	<b>6 627</b>	<b>2 072</b>	<b>6 715</b>

## 4.6.7.13 CAPITAUX PROPRES

## 4.6.7.13.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Depuis le 14 novembre 2011, le capital de la société est de 7 273 044,94 €. Il est divisé en 25 423 328 actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a supprimé les dispositions relatives aux actions à droit de vote double.

## 4.6.7.13.2 RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION

Le résultat en cours d'affectation de 1 033 k€ correspond au résultat de l'exercice 2009 qui n'a pas été approuvé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010. En conséquence, ce résultat ne peut être distribué en l'état.

## 4.6.7.13.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

## 4.6.7.13.4 DIVIDENDE

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

## 4.6.7.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET POUR DEPRECIATIONS

	€'000		Reprise		Variation du taux de change	Autres (1)	31.12.11
	31.12.09	31.12.10	Dotation	utilisée non utilisée			
Litiges Prud'hommaux	276	181		120		30	91
Litiges organismes sociaux	251	90					90
Litiges divers		53		53		83	83
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>527</b>	<b>324</b>	<b>0</b>	<b>173</b>	<b>0</b>	<b>113</b>	<b>264</b>
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332	332					332
Dépréciation des immobilisat. Financières		9			1		10
Dépréciation des écarts d'acquisitions	1 280	4 354				<2 193>	2 161
Dépréciation des stocks et en-cours	90	70	15			<10>	75
Dépréciation des comptes clients	138	258	43	10	3	102	396
Dépréciation des autres créances		3				<1>	2
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>1 840</b>	<b>5 026</b>	<b>58</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>&lt;2 102&gt;</b>	<b>2 976</b>
<b>Total</b>	<b>2 367</b>	<b>5 350</b>	<b>58</b>	<b>183</b>	<b>4</b>	<b>&lt;1 989&gt;</b>	<b>3 240</b>
Dotations et reprises d'exploitation			58	130			
Dotations et reprises financières				53			
			<b>58</b>	<b>183</b>	<b>0</b>		

Les provisions pour risques et charges sont de nature sociale à hauteur de 180 k€, et relatif à l'engagement du bail commercial contracté par la société fusionnée SBO Conseil pour 83 k€.

La constatation en charge d'un accord transactionnel pour 150 k€ relatif à un litige prud'homal a donné lieu à la reprise d'une provision antérieurement constatée pour 120 k€.

## 4.6.7.15 PROVISIONS POUR RETRAITE

	€'000		Reprise		Variation du taux de change	Autres (1)	31.12.11
	31.12.09	31.12.10	Dotation	utilisée non utilisée			
<b>Provisions pour retraite</b>	<b>838</b>	<b>707</b>	111			<60>	<b>758</b>

Les changements d'hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite ont impacté les réserves d'ouverture de respectivement <304> k€ en 2009 et <241> k€ en 2010.

La variation entre 2010 et 2011 est liée aux écarts actuariels. L'écart entre 2009 et 2010 est lié pour l'essentiel à la variation des effectifs dont principalement la sortie de cadres dirigeants.

Les hypothèses en matière d'engagement de retraite ont été profondément modifiées pour tenir compte notamment de l'évolution légale de l'âge de départ en retraite et de la différenciation des dispositions applicables aux « cadres » et aux « non-cadres » :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres ».
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3% pour les « cadres ».
- le taux d'inflation retenu est de 2% et le taux d'actualisation de 4,3%. Le taux de charges sociales a été porté à 45%.
- le coefficient de présentisme a également été revu en fonction du turn-over par classes d'âge.
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte la table de mortalité TF 00-02.

(1) La colonne « Autres » correspond aux actifs et passifs cédés ou fusionnés.

€'000		Variation Taux d'actualisation			
		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2011	758	<47>	-6,20%	51	6,73%

€'000		Variation Taux de revalorisation des salaires			
		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2011	758	51	6,73%	<48>	-6,33%

#### 4.6.7.16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 584	1 617	2 268
Crédits spot	800	-	-
Dettes sur acquisition de sociétés	140	235	621
Autres dettes	374	702	843
<b>Total</b>	<b>2 898</b>	<b>2 554</b>	<b>3 732</b>

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013.

Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
374 k€	2,58%	1,35%	3,93%
585 k€	2,65%	1,35%	4,00%

La juste valeur des swaps au 31.12.2011 s'élève à -15 k€.

#### 4.6.7.17 FOURNISSEURS A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Fournisseurs	118	-	-
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La dette fournisseurs de 118 k€ correspond à la part à plus d'un an de l'accord signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011.

#### 4.6.7.18 AUTRES DETTES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Organismes sociaux	152	-	-
Etat, TVA et autres taxes	774	-	-
Avances subventions	223	223	483
Avances forfaitaires clients reçus	2 473	-	-
Charges à payer	5	26	46
Divers	626	-	-
<b>Total</b>	<b>4 253</b>	<b>249</b>	<b>529</b>

La part à plus d'un an du plan d'apurement accordé le 28.09.2011 par la Commission des Chefs des Services Financiers s'établit pour la dette sociale à 152 k€ et pour la dette fiscale à 205 k€ comprise dans les 774 k€.

La dette fiscale de 774 k€ est relative à hauteur de 569 k€ à la TVA sur les factures à établir.

Dans le cadre du marché avec Picarsis, le client a versé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011 une avance forfaitaire qui au 31.12.2011 s'établit à 514 k€ à moins d'un an et à 2 468 k€ à plus d'un an.

La dette diverse de 626 k€ correspond à une indemnité d'assurance résultant d'un jugement rendu en première instance et en cours d'appel.

## 4.6.7.19 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Emprunts auprès d'établissements de crédit	554	648	668
Dettes sur créances cédées en affacturage	3 207	3 314	4 550
Crédits spot	350	1 156	750
Soldes créditeurs de banques	3		
Agios courus non échus	22	4	35
Dettes sur acquisition de sociétés	295	807	2 200
Autres dettes	318	146	-
<b>Total</b>	<b>4 749</b>	<b>6 075</b>	<b>8 203</b>

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

La variation des crédits spot de 806 k€ entre 2010 et 2011 résulte de l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les établissements financiers qui se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys jusqu'au 30 juin 2013.

Afin de se mettre en conformité avec la norme IAS 39, en 2010, le Groupe avait réintégré dans le poste clients les factures cédées en affacturage et augmenter corrélativement le montant des dettes financières. La situation financière consolidée de l'exercice 2009 avait été retraitée en conséquence.

## 4.6.7.20 FOURNISSEURS A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Fournisseurs	2 105	2 679	2 029
Effets à payer	62	27	-
Fournisseurs factures non parvenues	901	704	512
<b>Total</b>	<b>3 068</b>	<b>3 410</b>	<b>2 541</b>

## 4.6.7.21 AUTRES DETTES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Avances et acomptes reçus	621	53	-
Clients, avoirs à établir	24	97	-
Clients créditeurs	184	-	-
Personnel, rémunérations et charges dues	1 539	1 716	1 626
Organismes sociaux	2 578	2 430	2 274
Etat, TVA	1 450	2 326	2 521
Etat, charges à payer	564	381	398
Avances subventions	309	631	-
Créditeurs divers	150	377	520
<b>Total</b>	<b>7 419</b>	<b>8 011</b>	<b>7 339</b>

Dans le cadre du marché avec Picarsis, le client a versé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011 une avance forfaitaire qui au 31.12.2011 s'établit à 514 k€ à moins d'un an et à 2 468 k€ à plus d'un an.

La part à moins d'un an du plan d'apurement accordé le 28.09.2011 par la Commission des Chefs des Services Financiers s'établit pour la dette sociale à 334 k€ comprise dans les 2 578 k€ et pour la dette fiscale à 447 k€ comprise dans les 1 450 k€.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable

## 4.6.7.22 ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(€'000)	Total	Echu à la cloture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 à plus de 60 jours jours	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 187	742	1 064	1 019	362
Dettes fiscales et sociales	7 058	357	1 746	797	4 158
Autres dettes	4 613	208	225		4 180
<b>Total au 31.12.2011</b>	<b>14 858</b>	<b>1 307</b>	<b>3 035</b>	<b>1 816</b>	<b>8 700</b>
<b>Total au 31.12.2010</b>	<b>11 670</b>	<b>1 543</b>	<b>4 509</b>	<b>1 398</b>	<b>4 220</b>

## 4.6.7.23 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Produits constatés d'avance	485	502	730
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>502</b>	<b>730</b>

#### 4.6.8 APPLICATION IFRS 5

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées –, les éléments des comptes de résultat des filiales cédées ou abandonnées ont été retraités au 31 décembre 2011 sur une ligne isolée « Résultat net des activités cédées et abandonnées » et les exercices comparatifs ont fait l'objet d'un retraitement détaillé ci-après.

Compte tenu du caractère non significatif des éléments de trésorerie relatifs aux activités cédées et abandonnées au titre des exercices 2009 et 2010 les tableaux de flux de trésorerie consolidés comparatifs n'ont pas été retraités dans le cadre de la norme IFRS 5.

Concernant sa filiale Noesis, spécialisée en analyse et traitement d'image numérique dont l'activité est peu liée au monde de la « Santé », Medasys a cédé sa participation à la société Financière VSG S.A.S. qui est l'un des principaux clients de notre filiale. Le contrat de cession a été signé le 2 septembre 2011. Le prix pour les 4 661 actions détenues par Medasys S.A. est de 755 082 euros, après distribution de dividendes. Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire de Noesis du 27 mai 2011 a décidé une distribution de dividendes de 650 000 euros dont 605 930 euros revenant à Medasys au titre de sa participation.

Après la cession le 4 novembre 2011 à la société Agylis des activités « Banque – Industrie » des filiales RT Consulting et SBO Conseil pour respectivement 80 000 euros et 100 000 euros, Medasys a décidé la dissolution par anticipation et sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à la société Medasys SA effective le 30 décembre 2011.

##### 4.6.8.1 IFRS 5, RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES 2011

€'000

	IFRS 5 activités cédées ou abandonnées
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 796</b>
Cout des ventes	<795>
<b>Marge brute</b>	<b>2 001</b>
Autres produits ordinaires	136
Autres charges d'exploitation	<544>
Impôts et taxes	<105>
Charges de personnel	<1 865>
Résultat de cession d'éléments d'actifs	<241>
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	<241>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>&lt;618&gt;</b>
Dépréciation du Goodwill	<618>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>&lt;618&gt;</b>
Produits financiers	2
Charges financières	<17>
Résultat financier	<14>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>&lt;633&gt;</b>
Impôts dus sur les bénéfices	<11>
<b>Résultat après impôt</b>	<b>&lt;644&gt;</b>
Résultat de cession des activités abandonnées	552
<b>Résultat net des activités cédées ou abandonnées</b>	<b>&lt;92&gt;</b>

## 4.6.8.2 IFRS 5, TABLEAU DE PASSAGE 2010

€'000

	Exercice 2010 avant reclassement des activités cédées ou abandonnées		IFRS 5 reclassement des activités cédées ou abandonnées		Exercice 2010	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>23 049</b>	<b>100%</b>	<b>&lt;5 092&gt;</b>	<b>17 957</b>	<b>100%</b>	
Cout des ventes	<4 353>	-19%	1 610	<2 743>	-15%	
<b>Marge brute</b>	<b>18 696</b>	<b>81%</b>	<b>&lt;3 481&gt;</b>	<b>15 215</b>	<b>85%</b>	
Autres produits ordinaires	4 549	20%	<410>	4 139	23%	
Autres charges d'exploitation	<5 119>	-22%	885	<4 234>	-24%	
Impôts et taxes	<585>	-3%	133	<452>	-3%	
Charges de personnel	<19 192>	-83%	3 953	<15 239>	-85%	
Résultat de cession d'éléments d'actifs	<21>	-	6	<15>	-	
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	<2 854>	-12%	156	<2 698>	-15%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>&lt;4 526&gt;</b>	<b>-20%</b>	<b>1 242</b>	<b>&lt;3 284&gt;</b>	<b>-18%</b>	
Dépréciation du Goodwill	<3 074>	-13%	2 194	<880>	-5%	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>&lt;7 600&gt;</b>	<b>-33%</b>	<b>3 435</b>	<b>&lt;4 165&gt;</b>	<b>-23%</b>	
Produits financiers	72	-	<10>	62	-	
Charges financières	<462>	-2%	27	<435>	-2%	
Résultat financier	<390>	-2%	17	<373>	-2%	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>&lt;7 990&gt;</b>	<b>-35%</b>	<b>3 452</b>	<b>&lt;4 538&gt;</b>	<b>-25%</b>	
Impôts dus sur les bénéfices	<65>	-	63	<2>	-	
Impôts différés sur les bénéfices	<723>	-3%	<4>	<727>	-4%	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>&lt;8 778&gt;</b>	<b>-38%</b>		<b>&lt;5 267&gt;</b>	<b>-29%</b>	
Résultat net des activités abandonnées		-	3 511	<3 511>	-20%	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>&lt;8 778&gt;</b>	<b>-38%</b>		<b>&lt;8 778&gt;</b>	<b>-49%</b>	
Part revenant aux minoritaires	11	-		11	-	
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	<b>&lt;8 789&gt;</b>	<b>-38%</b>		<b>&lt;8 789&gt;</b>	<b>-49%</b>	

## 4.6.8.3 IFRS 5, TABLEAU DE PASSAGE 2009

€'000

	Exercice 2009 avant reclassement des activités cédées ou abandonnées		IFRS 5 reclassement des activités cédées ou abandonnées	Exercice 2009	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>22 443</b>	<b>100%</b>	<b>&lt;2 985&gt;</b>	<b>19 458</b>	<b>100%</b>
Coût des ventes	<2 895>	-13%	777	<2 118>	-11%
<b>Marge brute</b>	<b>19 548</b>	<b>87%</b>	<b>&lt;2 207&gt;</b>	<b>17 341</b>	<b>89%</b>
Autres produits ordinaires	4 739	21%	<198>	4 541	23%
Autres charges d'exploitation	<4 477>	-20%	438	<4 039>	-21%
Impôts et taxes	<607>	-3%	63	<544>	-3%
Charges de personnel	<14 415>	-64%	2 045	<12 370>	-64%
Résultat de cession d'éléments d'actifs	<3>	-	0	<3>	-
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	<3 053>	-14%	77	<2 976>	-15%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 732</b>	<b>8%</b>	<b>217</b>	<b>1 949</b>	<b>10%</b>
Dépréciation du Goodwill	-	-	0	0	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 732</b>	<b>8%</b>	<b>217</b>	<b>1 949</b>	<b>10%</b>
Produits financiers	97	-	<8>	89	-
Charges financières	<282>	-1%	8	<274>	-1%
Résultat financier	<185>	-1%	0	<185>	-1%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 547</b>	<b>7%</b>	<b>217</b>	<b>1 764</b>	<b>9%</b>
Impôts dus sur les bénéfices	<58>	-	55	<3>	-
Impôts différés sur les bénéfices	<437>	-2%	4	<433>	-2%
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>1 052</b>	<b>5%</b>		<b>1 329</b>	<b>7%</b>
Résultat net des activités abandonnées	-	-	277	<277>	-1%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 052</b>	<b>5%</b>		<b>1 052</b>	<b>5%</b>
Part revenant aux minoritaires	19	-		19	-
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	<b>1 033</b>	<b>5%</b>		<b>1 033</b>	<b>6%</b>

## 4.6.9 DONNEES SOCIALES

### 4.6.9.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLES

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2011 s'est élevé à 332 544 € à comparer à 750 667 € en 2010 et à 490 172 € en 2009.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options ou d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2011.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2010, 48 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2010. Ils ont été répartis entre les différents membres au prorata de leur présence aux conseils tenus en 2010. Au 31 décembre 2011, 22 054 € restent à percevoir par les membres du Conseil de surveillance. Les membres du Conseil de surveillance n'ont pas perçu d'autres rémunérations au cours de l'exercice 2011. Il n'a pas été alloué de jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance pour l'année 2011.

### 4.6.9.2 EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medasys Ltd Japon	Mexys SA Belgique	au 31.12.11	au 31.12.10	au 31.12.09
Ingénieurs et cadres	160	22	2	1	185	197	188
Employés, techniciens et apprentis	20		11	9	40	57	52
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>225</b>	<b>254</b>	<b>240</b>

### 4.6.9.3 CHARGES DE PERSONNEL

Le montant des charges de personnel est de 16 190 k€ à comparer à 15 239 k€ en 2010 à périmètre constant. Compte tenu d'un niveau de charges non récurrentes de 617 k€ en 2010 et 145 k€ en 2011, l'accroissement des charges de personnel hors éléments exceptionnels s'établit à 1 393 k€. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des effectifs de 27 salariés de Medasys S.A.

#### 4.6.9.3.1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE (CF. TABLEAU CI-DESSUS)

## 4.6.10 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Dans le cadre des relations commerciales entre les sociétés du Groupe les transactions sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés. Au cours de l'exercice 2011, les transactions entre les sociétés du Groupe et ses principaux dirigeants ont été les suivantes :

(€'000)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Sommes allouées aux mandataires ayant cessés leur fonction le 29.06.10	-	1 052	668
Honoraires de Conseil	5		

Par ailleurs, Il est précisé qu'à compter du 14 novembre 2011, date de la prise de participation de NoemaLife au capital de Medasys SA, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533). Le chiffre d'affaires réalisé avec NoemaLife au cours de l'exercice 2011 s'élève à 365 k€. La convention de trésorerie signée avec NoemaLife n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2011.



#### 4.6.11 AUTRES INFORMATIONS

##### 4.6.11.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

###### 4.6.11.1.1 ENGAGEMENTS REÇUS

€'000	RT Consulting	SBO	Megabus
Montant maximum de la garantie de passif reçu	150 K€	150 K€	150 K€
Date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale	31/01/12	31/01/13	31/07/12

A fin janvier 2012, l'engagement reçu pour la société RT Consulting est échu et n'a pas été mis en jeu.

###### 4.6.11.1.2 ENGAGEMENTS DONNES

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	630	900
Nantissement des titres de Megabus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	374	403	575
Nantissement des titres de RT Consulting en garantie de l'emprunt HSBC	-	385	477
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	338	601	905
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys	-	-	650
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Megabus (dont 25 000 titres Medasys)	-	-	714
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de SBO Conseil	-	-	1 053
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting	-	-	637
Garantie en faveur de Hiroo Hamasaki, Président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	144	147	-
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agyis au titre d'un risque social	62	-	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	-	-
Cautions données pour le compte de Bluemega Technology	-	100	100
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC)	-	-	133
<b>Total</b>	<b>1 064</b>	<b>2 366</b>	<b>6 244</b>

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

###### 4.6.11.1.3 ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat.

###### 4.6.11.1.4 AUTRES PASSIFS EVENTUELS

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

## 4.6.11.2 CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'ÉMISSION DES BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a décidé de l'attribution et de l'émission des BSA dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Nombre de BSA émis :</b>	6 355 832 BSA 1 6 355 832 BSA 2 12 711 664 BSA 3 Ces BSA ont été émis gratuitement sur la base des soldes d'actionnaires du 20 décembre 2011, à raison de, respectivement un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes détenues.
<b>Cotation des BSA</b>	Les BSA sont cotés depuis le 17 janvier 2012 sur le compartiment C d'Euronext Paris. Il existe des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, les BSA 2 et les BSA 3.
<b>Droit à souscription d'actions nouvelles</b>	Dix (10) BSA 1, dix (10) BSA 2 et dix (10) BSA 3 donneront droit, respectivement, à souscrire à une (1) action nouvelle.
<b>Prix d'exercice des BSA</b>	0,6381 euros par action nouvelle souscrite.
<b>Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA</b>	1 622 262,05 euros.
<b>Période d'exercice des BSA</b>	En ce qui concerne les BSA 1, 12 mois à compter de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 2, 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 3, 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission.
<b>Jouissance des BSA</b>	Jouissance courante.
<b>Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA</b>	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (code ISIN : FR0000052623).
<b>Garantie</b>	L'émission des BSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Aucun BSA n'a été exercé en 2011.

## 4.6.12 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au cours du premier trimestre 2012, le CHRU de Montpellier, après consultation, a retenu l'offre de Medasys. Ce contrat, porte sur plus de 30 millions d'euros TTC sur 10 ans. Le périmètre couvre, à la fois Dx Care, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également l'imagerie avec Dx Image. La solution de facturation et la gestion de laboratoires sont optionnelles.

Le Directoire du 14 décembre 2011 a arrêté les modalités d'attribution des BSA dont la première cotation est intervenue le 17 janvier 2012.

Dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec NoemaLife en décembre 2011, cette dernière a procédé au tirage de la somme de 2 000 k€ en janvier 2012 sur une durée de 3 mois. Le remboursement est intervenu le 5 avril 2012.



**4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**



**MEDASYS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

**SFECO & FIDUCIA AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
98, avenue de Villiers  
75017 Paris

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

**SFECO & FIDUCIA AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
98, avenue de Villiers  
75017 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux Actionnaires  
**MEDASYS**  
Espace Technologique de Saint Aubin  
91193 Gif-sur-Yvette

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.1 de l'annexe qui mentionne la finalisation de l'accord de conciliation entre votre société et ses partenaires financiers ainsi que le rapprochement industriel avec NoemaLife entré au capital à hauteur de 45% dont l'objectif est le rééquilibrage de la situation financière de votre société.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principes comptables

- La note 4.6.2.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.
- La note 4.6.2.2.8 expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

- Les notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4 et 4.6.7.4 exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 12 avril 2012

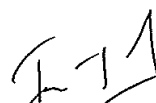
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Daniel Fesson

SFECO & FIDUCIA AUDIT



Eric Thivind

**Comptes Annuels  
de la société MEDASYS S.A.  
2011**

## 5. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

## 5.1 BILAN

€'000	au 31.12.11			au 31.12.10 au 31.12.09	
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net	Net
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles	24 469	14 091	10 378	11 545	11 263
Immobilisations corporelles	975	916	59	95	160
Immobilisations financières	17 321	14 889	2 432	2 279	5 941
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>42 765</b>	<b>29 896</b>	<b>12 869</b>	<b>13 919</b>	<b>17 364</b>
Stocks et en-cours	74	40	34	37	97
Clients et comptes rattachés	9 153	243	8 910	5 939	5 816
Autres créances	2 418	2	2 416	2 707	2 588
Disponibilités et valeurs mobilières	6 319	11	6 308	1 326	5 322
Charges constatées d'avance	304		304	260	281
<b>Total actif circulant</b>	<b>18 268</b>	<b>296</b>	<b>17 972</b>	<b>10 269</b>	<b>14 104</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>17</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>61 034</b>	<b>30 192</b>	<b>30 842</b>	<b>24 188</b>	<b>31 485</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital			7 273	4 000	4 000
Primes d'émis., de fusion, d'apport			10 330	6 976	6 976
Réserve légale			322	322	322
Report à nouveau			<4 263>	2 802	2 802
Résultat en instance d'affectation			2 237	2 237	
Résultat de l'exercice			<2 849>	<7 065>	2 237
Subvention d'investissements			626	1 144	981
Provisions règlementées			37	46	21
<b>Total Capitaux propres</b>			<b>13 713</b>	<b>10 462</b>	<b>17 339</b>
<b>Avances conditionnées</b>			<b>167</b>	<b>167</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>			<b>266</b>	<b>291</b>	<b>394</b>
Emprunts et dettes financières			2 806	3 352	3 385
Fournisseurs et comptes rattachés			2 754	3 289	2 181
Dettes fiscales et sociales			6 284	5 007	4 917
Autres dettes			4 293	1 105	2 836
Produits constatés d'avance			354	333	275
<b>Total Dettes</b>			<b>16 491</b>	<b>13 086</b>	<b>13 594</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>			<b>205</b>	<b>182</b>	<b>158</b>
<b>Total du passif</b>			<b>30 842</b>	<b>24 188</b>	<b>31 485</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.



5.2 COMPTE DE RESULTAT

€'000	Exercice 2011			Exercice 2010		Exercice 2009		
	France	Export	Total					
Ventes de matériel	270	1	271	2%	478	4%	479	3%
Production vendue de services	14 758	1 293	16 051	98%	12 874	96%	14 254	97%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 028</b>	<b>1 294</b>	<b>16 322</b>	<b>100%</b>	<b>13 352</b>	<b>100%</b>	<b>14 733</b>	<b>100%</b>
Production immobilisée			3 509	21%	4 165	31%	3 921	27%
Subvention d'exploitation			203	1%	-	-	3	-
Reprises sur amort. et provisions			10	-	5	-	-	-
Transferts de charges			170	1%	649	5%	413	3%
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>20 214</b>	<b>124%</b>	<b>18 171</b>	<b>136%</b>	<b>19 070</b>	<b>129%</b>
Achats consommés			246	2%	374	3%	385	3%
Autres achats et charges externes			5 839	36%	5 543	42%	4 318	29%
Impôts et taxes			493	3%	376	3%	509	3%
Charges de personnel			13 602	83%	11 687	88%	10 200	69%
Dotations aux amortissements et aux provisions			4 222	26%	4 024	30%	3 479	24%
Autres charges d'exploitation			-	-	78	1%	178	1%
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>24 402</b>	<b>150%</b>	<b>22 082</b>	<b>165%</b>	<b>19 069</b>	<b>129%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>&lt;4 188&gt;</b>	<b>-26%</b>	<b>&lt;3 911&gt;</b>	<b>-29%</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
Autres intérêts et produits			630	4%	19	-	23	-
Reprises sur provisions et transfert de charges			719	4%	17	-	385	3%
Différences positives de change			9	-	5	-	21	-
Produits nets sur valeurs mobilières de placement			2	-	8	-	25	-
<b>Total des produits financiers</b>			<b>1 360</b>	<b>8%</b>	<b>49</b>	<b>0%</b>	<b>454</b>	<b>3%</b>
Intérêts et charges assimilées			1 379	8%	187	1%	156	1%
Différences négatives de change			13	-	4	-	1	-
Dotations aux amortissements et aux provisions			277	2%	3 945	30%	17	-
<b>Total des charges financières</b>			<b>1 669</b>	<b>10%</b>	<b>4 136</b>	<b>31%</b>	<b>174</b>	<b>1%</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>&lt;309&gt;</b>	<b>-2%</b>	<b>&lt;4 087&gt;</b>	<b>-31%</b>	<b>280</b>	<b>2%</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>&lt;4 497&gt;</b>	<b>-28%</b>	<b>&lt;7 998&gt;</b>	<b>-60%</b>	<b>281</b>	<b>2%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1	-	56	-	405	3%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			805	5%	201	2%	400	3%
Reprises sur provisions et transferts de charges			157	1%	216	2%	25	-
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>963</b>	<b>6%</b>	<b>473</b>	<b>3%</b>	<b>830</b>	<b>5%</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			228	1%	981	7%	374	3%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			298	2%	221	2%	66	-
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			273	2%	101	1%	157	1%
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>799</b>	<b>5%</b>	<b>1 303</b>	<b>10%</b>	<b>597</b>	<b>4%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>164</b>	<b>1%</b>	<b>&lt;830&gt;</b>	<b>-7%</b>	<b>233</b>	<b>2%</b>
Impôt sur les bénéfices			1 484	9%	1 763	13%	1 723	12%
<b>Résultat net</b>			<b>&lt;2 849&gt;</b>	<b>-17%</b>	<b>&lt;7 065&gt;</b>	<b>-53%</b>	<b>2 237</b>	<b>15%</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.

### 5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011. Les comptes sociaux au 31 décembre 2011 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 8 mars 2012. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2012.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire

#### 5.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les pertes de l'exercice 2010 et le remboursement tardif du Crédit d'Impôt Recherche au cours du premier semestre 2011 ont entraîné une dégradation de la trésorerie. Dans ce contexte, et pour rechercher des solutions d'adossment visant à améliorer son niveau de trésorerie, Medasys S.A. a demandé auprès du Tribunal de commerce d'Evry l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance du 26 avril 2011. Le 21 septembre 2011, un accord de conciliation a été signé entre Medasys S.A. et les partenaires financiers. Il prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 28 septembre 2011. Il prévoit l'apurement de la dette en principal de 1 035 k€ par remboursement en 18 mensualités égales à compter du 15 janvier 2012.

Parallèlement à la procédure engagée, Medasys et NoemaLife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance. Outre ces motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

Au cours du troisième trimestre 2011, plusieurs conditions suspensives prévues dans l'offre de NoemaLife ont été levées dont notamment, l'approbation des comptes 2010 par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2011 et l'octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire. (Décision et information n° 211C1904 du 18 octobre 2011).

Consécutivement, Medasys a convoqué le 8 novembre 2011 une Assemblée Générale Spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double et une Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les conditions du projet d'augmentation de capital réservée de NoemaLife à savoir principalement :

- la suppression du droit de vote double,
- l'augmentation de capital ayant pour objet la prise de participation à hauteur de 45 % du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros (prime incluse),
- l'autorisation d'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife, à hauteur de 10 % du capital,
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Le Conseil de surveillance et le Directoire devant être composés majoritairement de membres désignés par NoemaLife.

L'ensemble de ces dispositions a été adopté aux majorités requises par les deux Assemblées réunies le 8 novembre 2011.

Le 14 novembre 2011, le Directoire et le Conseil de Surveillance ont constaté la réalisation définitive de l'opération et la libération corrélative des fonds liés à l'augmentation de capital.

Le Directoire du 14 décembre 2011 a arrêté les modalités d'attribution des BSA dont la première cotation est intervenue le 17 janvier 2012.

L'année 2011 aura également été marquée par le recentrage de Medasys sur son cœur de métier, à savoir l'édition et l'implémentation de logiciels auprès des établissements de santé publics et privés. A cet effet, le 2 septembre 2011, Medasys a cédé la société Noesis détenue à hauteur de 93.22% pour un prix de 755 082 euros, après distribution de dividendes de 650 000 euros dont 605 930 euros revenant à Medasys au titre de sa participation (assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011). La société Noesis était spécialisée dans le traitement d'image et son activité recoupait très marginalement le secteur de la santé. Medasys a également cédé le 4 novembre 2011 les fonds de commerce de SBO Conseil et de RT Consulting. Le prix de cession des fonds est de 180 000 euros. Consécutivement à cette cession, les sociétés SBO Conseil et RT Consulting ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation avec transfert universel de leur patrimoine à la Société Medasys SA.

Medasys a souscrit le 28 septembre 2011 à l'augmentation de capital de 500 k€ de Mexys par incorporation de la créance qu'elle détenait sur cette filiale.

Pour des raisons liées à la dissolution en cours de Medasys Belgique sprl, Medasys SA a abandonné la créance de 166 k€ qu'elle détenait sur sa filiale belge.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation complémentaire de 245 k€ a été passée sur le fond de commerce ISS-Santé SA suite à la baisse du chiffre d'affaires 2011 liée à cette acquisition.

### 5.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement du comité de la réglementation comptable n°99-03, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Changement de méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

#### Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Medasys S.A. doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement et des fonds de commerce, les provisions pour risques et charges sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

#### 5.3.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité commerciale du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

##### Fonds de commerce

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Ce poste comprend les fonds de commerce résultant :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€ ;

La dépréciation des fonds de commerce est de 2 137 k€.

##### Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

#### 5.3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Installations générales                          | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique               | 5 ans       |
| - Installations techniques, matériels et outillage | 5 ans       |
| - Matériel de transport                            | 5 ans       |

### 5.3.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

#### Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon des critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

### 5.3.2.4 ACTIF CIRCULANT

#### Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Les stocks tiennent compte d'un coefficient de frais d'approche sur les achats effectués auprès des fournisseurs étrangers.

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

### 5.3.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

#### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattache à l'exercice suivant.

#### Produits constatés d'avance

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

#### Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

### 5.3.2.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.09	31.12.10	Augmentation du capital	Frais imputés	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31.12.11
Capital social	4 000	4 000	3 273					7 273
Prime d'émission	0	0	4 027	<673>				3 354
Prime de fusion	2 504	2 504						2 504
Prime d'apport	4 472	4 472						4 472
Réserve légale proprement dite	322	322						322
Report à nouveau	2 802	2 802			<7 065>			<4 263>
Résultat en instance d'affectation		2 237						2 237
Résultat de l'exercice	2 237	<7 065>			7 065	<2 849>		<2 849>
Subventions d'investissements	981	1 144					<518>	626
Provisions règlementées	21	46					<9>	37
<b>Total</b>	<b>17 339</b>	<b>10 462</b>	<b>7 300</b>	<b>&lt;673&gt;</b>	<b>0</b>	<b>&lt;2 849&gt;</b>	<b>&lt;527&gt;</b>	<b>13 713</b>

Le résultat en cours d'affectation de 2 237 k€ correspond au résultat de l'exercice 2009 qui n'a pas été approuvé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010. En conséquence ce résultat ne peut être distribué en l'état.

### 5.3.2.7 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, hors zone euros, à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion".

### 5.3.2.8 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### Biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

#### Licences

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.

#### Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou Saas (Software as a Service)

Les produits d'exploitation générés par les contrats de vente ASP pendant la période « Run » sont comptabilisés en redevances au prorata temporis.

#### Prestations de services

La société adopte la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de service réalisées dans le cadre d'un contrat long terme.

Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois.

Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.

#### Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

€'000	Exercice 2011		Exercice 2010		Exercice 2009	
France	15 028	92,1%	12 330	92,3%	13 160	89,3%
Export	1 294	7,9%	1 022	7,7%	1 573	10,7%
Total	16 322	100%	13 352	100%	14 733	100%

### 5.3.2.9 AUTRES INFORMATIONS

#### Subventions d'investissements

Medasys S.A. bénéficie de trois subventions d'investissement pour un montant total de 625 881 €. Elles concernent :

- un projet de développement de logiciel d'imagerie pour un montant de 232 569 €,
- un projet Européen visant à l'amélioration des procédures intelligentes de prescriptions médicamenteuses, pour un montant de 230 272 €,
- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie pour 163 040 €.

Ces subventions seront rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

Au titre de l'exercice 2011, les subventions à hauteur de 240 k€ ont été rapportés au résultat et un reliquat non perçu de 278 k€ a entraîné l'annulation de la créance antérieurement constatée.

#### Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

#### Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

#### Engagements en matière de retraite

Les hypothèses en matière d'engagement de retraite ont été profondément modifiées pour tenir compte notamment de l'évolution légale de l'âge de départ en retraite et de la différenciation des dispositions applicables aux « cadres » et aux « non-cadres » :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres ».
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3% pour les « cadres ».
- le taux d'inflation retenu est de 2% et le taux d'actualisation de 4,3%. Le taux de charges sociales a été porté à 45%.
- le coefficient de présentisme a également été revu en fonction du turn-over par classes d'âge.

- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte la table de mortalité TF 00-02.

Au 31 décembre 2011, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient à 652 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

### 5.3.3 FACTEURS DE RISQUES

#### 5.3.3.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1er janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Dans le cadre du maintien jusqu'au 30 juin 2013 des deux lignes de crédits court terme qui représentent 800 k€, Medasys S.A. s'est engagé à maintenir un niveau de trésorerie minimum au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2012. La trésorerie de clôture de l'un de ces mois doit être au moins une fois supérieure à 2,5 millions d'euros. Le non respect de cet engagement entraînerait un risque de remboursement anticipé de 800 k€.

#### 5.3.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Medasys S.A. diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

#### 5.3.3.3 RISQUE DE TAUX

Medasys S.A. dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction de Medasys S.A. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, Medasys S.A. a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	374 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	585 k€	2,65%	1,35%	4,00%

#### 5.3.3.4 TAUX DE CHANGE

La société exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, la société n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

#### 5.3.3.5 SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité de la société limite considérablement l'exposition au risque clients.

#### 5.3.3.6 RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

#### 5.3.3.7 RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, la société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

#### 5.3.3.8 RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Les effets de la crise financière n'ont que peu affecté la société jusqu'à présent. En effet, celle-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente.

5.3.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.3.4.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante

€'000	Dénomination des filiales et participations	% détention	Capitaux	Résultat de	Avances	Dividende	Chiffre d'affaires 2 011	Valeur des titres	
			propres avant résultat au 31.12.2011	l'exercice 2011	consenties non remboursées	versé		Brute	nette
<b>Sociétés actives au 31.12.11</b>									
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS sprl (1)								
	au capital de 18 592 €	100%	<166>	166	-	-	-	19	-
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (2)								
	au capital de 9 520 294 US\$	100%	<3 479>	-	3 479	-	-	9 873	-
	MEDASYS Ltd.								
	au capital de 36 000 000 JPY	100%	<8>	<118>	225	-	1 219	202	-
	MEGA-BUS SAS								
	au capital de 305 000 €	100%	<94>	339	-	-	2 603	944	944
	MEXYS SAS								
	au capital de 1 350 000 €	100%	405	78	192	-	1 369	1 672	483
<b>Sociétés cédées ou fusionnées au 31.12.11</b>									
	NOESIS SA (3)								
	au capital de 100 000 €	-	nc	nc	-	605	nc	-	-
	RT Consulting SAS (4)								
	au capital de 138 000 €	-	128	<514>	-	-	1 049	-	-
	SBO Conseil SAS (4)								
	au capital de 50 000 €	-	439	<139>	-	-	1 476	-	-

(1) Sans activité et en cours de dissolution. Pour des raisons techniques liées à sa dissolution en cours, Medasys Belgique sprl a dégagé un résultat net positif de 166 k€ correspondant à l'abandon de la créance détenue par Medasys SA qui a constaté une perte financière équivalente.

(2) En sommeil depuis l'exercice 2001.

(3) La participation à hauteur de 93,22 % a été cédée le 2 septembre 2011.

(4) Les sociétés RT Consulting et SBO Conseil détenues à 100 % ont cédé le 4 novembre 2011 leur activité « Banque – Industrie », ces sociétés ont été dissoutes le 30 décembre 2011 par anticipation et sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à la société Medasys SA.

5.3.5 NOTES SUR LE BILAN

5.3.5.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	01.01.11	Acquisitions	Cessions/Réd.	Apports fusion	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Frais de développement	14 052	3 741			17 793	14 052	12 812
Concessions et droits similaires	814	300			1 114	814	826
Fonds commercial	3 939			<799>	3 140	3 939	3 939
Autres immobilisations incorporelles	2 422				2 422	2 422	2 422
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>21 227</b>	<b>4 041</b>	<b>0</b>	<b>&lt;799&gt;</b>	<b>24 469</b>	<b>21 227</b>	<b>19 999</b>
Agencements, installations générales	201	3		20	224	201	201
Matériel de bureau et informatique, mobilier	717	11		23	751	717	715
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>918</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>43</b>	<b>975</b>	<b>918</b>	<b>916</b>
Titres de participations	14 596	500	259	<2 127>	12 710	14 596	14 779
Créances rattachées aux participations	4 559	1 190	1 401	<427>	3 921	4 559	4 154
Prêts	308	41			349	308	252
Autres immobilisations financières	234	1	9	115	341	234	282
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>19 697</b>	<b>1 732</b>	<b>1 669</b>	<b>&lt;2 439&gt;</b>	<b>17 321</b>	<b>19 697</b>	<b>19 467</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>41 842</b>	<b>5 787</b>	<b>1 669</b>	<b>&lt;3 195&gt;</b>	<b>42 765</b>	<b>41 842</b>	<b>40 382</b>

Au 30 décembre 2011, le mali technique de 799 k€ issu de la transmission universelle du patrimoine de la société PCI qui détenait 100 % des titres de la société SBO Conseil a été inclus dans le mali de fusion de la société SBO Conseil.

L'augmentation des titres de participation de 500 k€ est relative à l'apport au capital de Mexys de la créance antérieurement détenue sur cette filiale. La cession de titres de participation de 259 k€ est relative à Noesis.

Les titres des sociétés fusionnées SBO Conseil et RT Consulting de respectivement 1 025 k€ et 1 102 k€ ont été rattachés au mali de fusion.

L'augmentation des créances rattachées aux participations pour 1 190 k€ correspondent aux dividendes distribués par Noesis à hauteur de 605 k€ et aux avances de trésorerie consenties aux filiales au titre de l'exercice 2011.

La diminution des créances rattachées aux participations pour 1 401 k€ correspond à l'abandon de la créance sur Medasys Belgique pour 166 k€, à la créance de 500 k€ détenue sur Mexys et apportée à son capital, au remboursement de créances à hauteur de 130 k€, et au paiement des dividendes par Noesis pour 605 k€.

La créance détenue sur la société fusionnée RT Consulting de 427 k€ a été rattachée au mali de fusion.

#### 5.3.5.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	01.01.11	Dotations	Reprises	Apports fusion	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Frais de développement	6 131	3 749			9 880	6 131	5 826
Concessions et droits similaires	611	58			669	611	587
Autres immobilisations incorporelles	1 048	357			1 405	1 048	431
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>7 790</b>	<b>4 164</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 954</b>	<b>7 790</b>	<b>6 844</b>
Agencements, installations générales	147	35		18	200	147	112
Matériel de bureau et informatique, mobilier	676	22		18	716	676	644
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>823</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>916</b>	<b>823</b>	<b>756</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>8 613</b>	<b>4 221</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>12 870</b>	<b>8 613</b>	<b>7 600</b>
Titres de participations	13 273	137		<2 127>	11 283	13 273	9 892
Créances rattachées aux participations	4 145	127	666		3 606	4 145	3 634
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>17 418</b>	<b>264</b>	<b>666</b>	<b>&lt;2 127&gt;</b>	<b>14 889</b>	<b>17 418</b>	<b>13 526</b>
Fonds de commerce	1 892	245			2 137	1 892	1 892
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 892</b>	<b>245</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 137</b>	<b>1 892</b>	<b>1 892</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>19 310</b>	<b>509</b>	<b>666</b>	<b>&lt;2 127&gt;</b>	<b>17 026</b>	<b>19 310</b>	<b>15 418</b>

La dépréciation sur les titres des sociétés fusionnées SBO Conseil et RT Consulting de respectivement 1 025 k€ et 1 102 k€ a été reprise contre le mali de fusion.

Les reprises de provision financière sont relatives à Medasys Belgique pour 166 k€ et à Mexys pour 500 k€. La créance détenue sur Medasys Belgique a été abandonnée et celle détenue sur Mexys a fait l'objet d'un apport au capital de Mexys au cours de l'exercice.

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 245 k€ portant sa dépréciation à 585 k€ au 31.12.2011.

#### 5.3.5.3 STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences.

#### 5.3.5.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Clients	3 238	2 032	1 390
Clients douteux	284	170	72
Factures à établir	5 631	3 885	4 420
<b>Total brut</b>	<b>9 153</b>	<b>6 087</b>	<b>5 882</b>
Provision pour dépréciation	243	148	66
<b>Total net</b>	<b>8 910</b>	<b>5 939</b>	<b>5 816</b>

#### 5.3.5.5 AUTRES CREANCES

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Fournisseurs, avoirs non parvenus	3	9	10
Fournisseurs, avances et acomptes	178		
Créances sur personnel et organismes sociaux	7	4	26
Créances et crédits d'impôts	1 459	1 758	1 726
Etat, subvention	107	482	497
Créances TVA	409	423	235
Produits à recevoir			6
Débiteurs divers	255	31	88
<b>Total brut</b>	<b>2 418</b>	<b>2 707</b>	<b>2 588</b>
Provision pour dépréciation	2		
<b>Total net</b>	<b>2 416</b>	<b>2 707</b>	<b>2 588</b>



## 5.3.5.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET AUTOCONTROLE

€'000

	Solde au Bilan	Valeur de marché au 31.12.11	Provision pour dépréciation
SICAV et FCP	4 450	4 456	
Autocontrôle	97	85	12
<b>Total</b>	<b>4 547</b>	<b>4 541</b>	<b>12</b>

Au 31 décembre 2011, Medasys S.A. détient 158 161 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 98 000 titres pour une valeur de 56 215 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres.

Au cours de l'année 2011, Medasys S.A. a acquis 313 879 actions à un cours moyen de 0,81 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 336 975 actions à un cours moyen de 0,85 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

Les cessions ont dégagé un boni de cession de 5 k€ et un mali de cession de 38 k€.

Au 31 décembre 2011, les 158 161 titres autodétenus représentent 0,62% du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2011.

La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 97 090 €.

Les actions autodétenues représentent une valeur nominale de 45 246,32 €.

## 5.3.5.7 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Depuis le 14 novembre 2011, le capital de la société est de 7 273 044,94 €. Il est divisé en 25 423 328 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a supprimé les dispositions relatives aux actions à droit de vote double.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2011 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
NoemaLife	11 440 213	45,00%	11 440 213	44,54%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,42%	1 633 000	6,36%
Management	662 598	2,61%	662 598	2,58%
Salariés	107 949	0,42%	107 949	0,42%
<b>Sous-total</b>	<b>13 843 760</b>	<b>54,45%</b>	<b>13 843 760</b>	<b>53,90%</b>
Turenne Capital	1 386 118	5,45%	1 386 208	5,40%
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	4,45%	1 130 843	4,40%
Public	8 904 446	35,02%	9 324 269	36,30%
Actions propres détenues par Medasys	158 161	0,62%		
<b>Total</b>	<b>25 423 328</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 685 080</b>	<b>100,00%</b>

Les modifications de l'actionnariat intervenues en 2011 sont les suivantes :

Actionnaires	Répartition des actions au 27 septembre 2011	% du capital	Répartition des actions post-assemblée du 8 novembre 2011	% du capital
NoemaLife	0	0,00%	11 440 213	45,00%
Consorts Hofmann	1 633 000	11,68%	1 633 000	6,42%
Management	982 498	7,03%	662 598	2,61%
Salariés	107 949	0,77%	107 949	0,42%
<b>Sous-total</b>	<b>2 723 447</b>	<b>19,48%</b>	<b>13 843 760</b>	<b>54,45%</b>
Turenne Capital	1 386 118	9,91%	1 386 118	5,45%
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	8,09%	1 130 843	4,45%
Public	8 565 000	61,25%	8 884 900	34,95%
Actions propres détenues par Medasys	177 707	1,27%	177 707	0,70%
<b>Total</b>	<b>13 983 115</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 423 328</b>	<b>100,00%</b>

## 5.3.5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DEPRECIATIONS

€'000	01.01.11	Dotations	Reprises		Apports	31.12.11	31.12.10	31.12.09
			utilisées	non utilisées	fusion			
Amortissements dérogatoires	46	29	37			38	46	22
<b>Provisions règlementées</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>22</b>
Provisions pour pertes de change	0	2				2	0	17
Provisions pour litiges	291		173		146	264	291	377
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>291</b>	<b>2</b>	<b>173</b>	<b>0</b>	<b>146</b>	<b>266</b>	<b>291</b>	<b>394</b>
Dépréciation des immobilisations incorp.	1 892	245				2 137	1 892	1 892
Dépréciation des immobilisations financières	17 419	263	666		<2 127>	14 889	17 419	13 527
Dépréciation des stocks de marchandises	40					40	40	45
Dépréciation des comptes clients	148		10		105	243	148	66
Dépréciation des autres débiteurs					2	2		
Dépréciation des actions d'autocontrôle	0	12				12	0	0
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>19 499</b>	<b>520</b>	<b>676</b>	<b>0</b>	<b>&lt;2 020&gt;</b>	<b>17 323</b>	<b>19 499</b>	<b>15 530</b>
<b>Total</b>	<b>19 836</b>	<b>551</b>	<b>886</b>	<b>0</b>	<b>&lt;1 874&gt;</b>	<b>17 627</b>	<b>19 836</b>	<b>15 946</b>
Dotations et reprises d'exploitation			10					
Dotations et reprises financières		277	719					
Dotations et reprises exceptionnelles		274	157					
		<b>551</b>	<b>886</b>	<b>0</b>				

Les provisions pour risques et charges sont de nature sociale à hauteur de 180 k€, et relatives à l'engagement du bail commercial contracté par la société fusionnée SBO Conseil pour 84 k€.

La dépréciation des titres des sociétés fusionnées SBO Conseil et RT Consulting de respectivement 1 025 k€ et 1 102 k€ a été reprise contre le mali de fusion.

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 245 k€ portant sa dépréciation à 585 k€ au 31.12.2011.

## 5.3.5.9 AVANCES CONDITIONNEES

Oséo Innovation a versé en 2010, un acompte de 167 K€ au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€.

## 5.3.5.10 CREANCES ET DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.11	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.10	31.12.09
	Créances rattachées à des participations	3 921	364	3 557	4 559	4 154
	Prêts	348		348	308	252
	Autres immobilisations financières	341	76	265	234	282
	Acomptes versés sur commandes	178	178	0		
	Clients litigieux	284		284	170	72
	Autres créances clients	8 869	5 808	3 061	5 916	5 810
	Organismes sociaux	7	7	0	4	27
	Etat, impot sociétés	1 459		1 459	1 758	1 726
	Etat, TVA	409	409	0	423	235
	Etat, Subvention	107		107	482	497
	Débiteurs divers	258	150	108	40	103
	Charges constatées d'avance	304	304	0	260	281
	<b>Total</b>	<b>16 485</b>	<b>7 296</b>	<b>9 189</b>	<b>14 154</b>	<b>13 439</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice	40			64	37
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				8	5

€'000	Nature des dettes	31.12.11	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.10	31.12.09
	Soldes bancaires créditeurs	806	7	799	806	553
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	1 969	608	1 361	2 012	2 315
	Depôts et cautionnements reçus	31		31	19	5
	Fournisseurs	2 753	2 753	-	3 289	2 181
	Clients, acomptes reçus sur commandes	2 987	514	2 473	43	
	Clients, avoirs à établir			-	11	
	Etat, TVA	2 023	1 250	773	1 822	1 932
	Autres impôts et taxes	585	585	-	287	310
	Personnel	1 338	1 338	-	1 213	1 174
	Organismes sociaux	2 338	2 185	153	1 685	1 501
	Groupe et associés	22	22	-	563	590
	Créditeurs divers	1 284	536	748	1 003	2 758
	Produits constatés d'avance	354	354	-	333	275
	<b>Total</b>	<b>16 490</b>	<b>10 152</b>	<b>6 338</b>	<b>13 086</b>	<b>13 594</b>
	Emprunts souscrits dans l'exercice	180			260	1975
	Emprunts remboursés dans l'exercice	226			559	751

#### 5.3.5.11 DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Clients, factures à établir	5 631	3 885	4 420
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	7	9	9
	Débiteurs divers, produits à recevoir	19	3	6
	Divers			3
	<b>Total</b>	<b>5 657</b>	<b>3 897</b>	<b>4 438</b>

€'000	Charges à payer	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	21	18	22
	Fournisseurs, factures non parvenues	848	594	427
	Personnel	1 222	1 024	1 095
	Organismes sociaux	692	632	688
	Etat	534	287	310
	Associés	22	48	78
	Charges diverses	-	11	-
	<b>Total</b>	<b>3 339</b>	<b>2 614</b>	<b>2 620</b>

#### 5.3.5.12 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

€'000	Produits constatés d'avance	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Maintenance	117	196	15
	Matériel	1	2	260
	Prestations	129	54	
	Logiciel	107	81	
	<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>333</b>	<b>275</b>
€'000	Charges constatées d'avance	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Loyers	190	153	150
	Sous-traitance	74	67	104
	Publicité et documentation	11	4	
	Entretiens et réparations	14	18	15
	Assurances	5	4	5
	Divers	10	14	7
	<b>Total</b>	<b>304</b>	<b>260</b>	<b>281</b>

## 5.3.5.13 ECART DE CONVERSION

€'000	Écart de conversion actif	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Fournisseurs	1		
	Clients			3
	Créances rattachées aux participation			14
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
€'000	Écart de conversion passif	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Créances rattachées aux participation	201	181	158
	Clients	4	1	
	<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>182</b>	<b>158</b>

## 5.3.6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## 5.3.6.1 PRODUCTION IMMOBILISEE

€'000		31.12.11	31.12.10	31.12.09
Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	3 250	3 211	3 008
	Charges externes	259	945	910
		<b>3 509</b>	<b>4 156</b>	<b>3 918</b>
Livraisons à soi-même	Immobilisations corporelles		9	3
	<b>Total</b>	<b>3 509</b>	<b>4 165</b>	<b>3 921</b>

## 5.3.6.2 TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Remboursement d'assurances	4	-	2
	Indemnités Fongécif	9	-	-
	Avantage en nature sur salaires	7	-	-
	Frais de personnel liés à des litiges	150	617	272
	Honoraires liés aux litiges en cours	-	-	53
	Frais d'acquisition des titres des filiales	-	30	85
	Divers	-	2	1
	<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>649</b>	<b>413</b>

## 5.3.6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	4 221	3 942	3 477
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	264	3 892	-
	Dotations aux provisions sur actif circulant	-	82	21
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	29	24	16
	Dotations aux prov. pour dép. des immo. incorporelles	245	-	40
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation	12	-	-
	Dotations aux provisions pour risques et charges	2	130	99
	<b>Total</b>	<b>4 773</b>	<b>8 070</b>	<b>3 653</b>

## 5.3.6.4 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Produits financiers	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Produits d'intérêts financiers	22	19	23
	Revenus de titres de participation de Noesis	606	-	-
	Produits sur cessions de valeurs mobilières	2	8	25
	Différences positives de change	9	5	21
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	-	-	12
	Reprises de provisions pour dépréciat. des c/ct filiales	666	-	366
	Reprises de provisions pour perte de changes	-	17	7
	Reprises de provisions pour risques	53	-	-
	Divers	2	-	-
	<b>Total</b>	<b>1 360</b>	<b>49</b>	<b>454</b>

La dépréciation de 500 K€ liée à la créance détenue sur Mexys a été reprise consécutivement à la souscription par Medasys SA, le 28.09.2011, à l'augmentation de capital de Mexys par incorporation de la créance du même montant.

La dépréciation totale de la créance détenue sur Medasys Belgique qui s'élevait à 166 k€ a été reprise suite à l'abandon de créance réalisée par Medasys SA envers sa filiale Belge.

€'000	Charges financières	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Intérêts et charges assimilées	328	187	156
	Différences négatives de change	13	4	1
	Abandon de créances au profit de la filiale Medasys Belgique	166	-	-
	Mali de fusion	885	-	-
	Dotations aux provisions pour risques	2	53	17
	Dotations pour dépréciation des actions propres	12	-	-
	Dotations pour dépréciat.des titres et créances de filiales	264	3 892	-
	<b>Total</b>	<b>1 670</b>	<b>4 136</b>	<b>174</b>

Les intérêts financiers comprennent 163 k€ d'intérêts sur dettes commerciales non récurrents dont 53 k€ ont fait l'objet d'une reprise de provision.

Le mali de fusion concerne la société SBO Conseil pour 499 k€ et la société RT Consulting pour 386 k€.

La provision pour dépréciation des titres et créances concerne Mexys pour 17 k€ et Medasys Japon pour 247 k€.

5.3.6.5 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Produits exceptionnels	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Autres régularisations des comptes de tiers	-	56	53
	Coface, indemnité de fin de contrat	-	-	352
	Quote part de subvention virée au résultat	45	-	-
	Produits s/cessions d'immobilisations corp.et incorp.	-	182	321
	Produits de cession des titres de participation cédés	755	-	-
	Boni de cession des actions propres	5	19	79
	Reprise de provisions des amortissements dérogatoires	37	-	-
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	120	216	25
	Divers	1	-	-
	<b>Total</b>	<b>963</b>	<b>473</b>	<b>830</b>

Le produit de cession des titres de 755 k€ concerne la société Noesis.

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.11	31.12.10	31.12.09
	Pénalités sur marché	-	151	-
	Pénalités et majorations	74	81	21
	Autres régularisations comptes de tiers	4	20	2
	Frais de personnel	150	729	-
	Frais liés aux litiges en cours	-	-	298
	Honoraires liés aux litiges en cours	-	-	53
	Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées	-	181	63
	Valeur comptable des titres de participation cédés	259	-	-
	Mali de cession des actions propres	39	40	3
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	28	24	16
	Dotations aux provisions pour dépréciation	245	-	59
	Dotations aux provisions pour risques	-	77	82
	<b>Total</b>	<b>799</b>	<b>1 303</b>	<b>597</b>

Les frais de personnel à hauteur de 150 k€ correspondent à la charge d'un litige prud'homal dont une provision antérieurement constituée pour 120 k€, été reprise sur l'exercice.

La valeur comptable des titres pour 259 k€ est relative à la cession de la société Noesis.

L'impairment test réalisé au 31.12.2011 sur le fond de commerce ISS-Santé SA a conduit à constater une perte de valeur de 245 k€.

## 5.3.6.6 AUTRES INFORMATIONS

## 5.3.6.6.1 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
<b>Participations non cotées</b>		
Medasys Digital Systems Sprl (Belgique)	99	-
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medasys Ltd. (Japon)	36 000	-
Mega-Bus (France)	20 000	944
Mexys SA (Belgique)	26 500	483
sous-total		1 427
<b>Actions propres cotées</b>		
Actions Medasys SA	60 161	32
<b>Autres formes de participation</b>		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	98 000	53
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
BNP Paribas deposit	4 420	4 450
<b>Total</b>		<b>5 962</b>

## 5.3.6.6.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

## 5.3.6.6.2.1 Engagements reçus

€'000	RT Consulting	SBO	Megabus
Montant maximum de la garantie de passif reçu	150 K€	150 K€	150 K€
Date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale	31/01/12	31/01/13	31/07/12
Date limite de mise en jeu pour autres motifs	Echu	Echu	Echu

A fin janvier 2012, l'engagement reçu pour la société RT Consulting est échu et n'a pas été mis en jeu.

## 5.3.6.6.2.2 Engagements donnés

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de SBO Conseil en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	630	900
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	374	403	575
Nantissement des titres de RT Consulting en garantie de l'emprunt HSBC	-	385	477
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	338	601	905
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys	-	-	650
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mega-Bus (dont 25 000 titres Medasys)	-	-	714
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de SBO Conseil	-	-	1 053
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting	-	-	637
Garantie en faveur de Hiroo Hamasaki, Président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	144	147	-
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agilis au titre d'un risque social	62	-	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	-	-
Cautions données pour le compte de BlueMega Technology	-	100	100
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC)	-	-	133
Engagements en matière de retraite	652	542	671
<b>Total</b>	<b>1 716</b>	<b>2 908</b>	<b>6 915</b>

Les changements d'hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite ont conduit à corriger l'engagement de retraite de 274 k€ en 2009 et de <55> k€ en 2010.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs.

Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

## 5.3.6.6.2.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres actuels du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat. Les dispositions antérieures ayant été rejetées par l'Assemblée générale du 29 juin 2010. Les membres du Conseil de surveillance et du Directoire dont le mandat a pris fin le 29 juin 2010 n'ont perçu aucune indemnité au titre de la cessation de leur mandat social.

5.3.6.6.2.4 Créances cédées en affacturage

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Montant des créances cédées	3 146	2 960	4 550

5.3.6.6.2.5 Autres passifs éventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contestée cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risque en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

5.3.6.6.2.6 Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	881	277	145	302	287	589	
Matériel de transport	141	36	30	27	11	38	-
<b>Total</b>	<b>1022</b>	<b>313</b>	<b>175</b>	<b>329</b>	<b>298</b>	<b>627</b>	<b>0</b>

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrés pour ces biens, s'ils avaient été acquis s'élèveraient respectivement à 111 k€ et à 252 k€.

5.3.6.6.3 IMPOT SUR LES SOCIETES

5.3.6.6.3.1 Suivi des déficits reportables

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Déficits ordinaires reportables	11 693	6 447	1 674

5.3.6.6.3.2 Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 484 k€ résulte du crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice.

5.3.6.6.4 CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'EMISSION DES BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a décidé de l'attribution et de l'émission des BSA dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Nombre de BSA émis :</b>	6 355 832 BSA 1 6 355 832 BSA 2 12 711 664 BSA 3 Ces BSA ont été émis gratuitement sur la base des soldes d'actionnaires du 20 décembre 2011, à raison de, respectivement un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes détenues.
<b>Cotation des BSA</b>	Les BSA sont cotés depuis le 17 janvier 2012 sur le compartiment C d'Euronext Paris. Il existe des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, les BSA 2 et les BSA 3.
<b>Droit à souscription d'actions nouvelles</b>	Dix (10) BSA 1, dix (10) BSA 2 et dix (10) BSA 3 donneront droit, respectivement, à souscrire à une (1) action nouvelle.
<b>Prix d'exercice des BSA</b>	0,6381 euros par action nouvelle souscrite.
<b>Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA</b>	1 622 262,05 euros.
<b>Période d'exercice des BSA</b>	En ce qui concerne les BSA 1, 12 mois à compter de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 2, 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 3, 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission.
<b>Jouissance des BSA</b>	Jouissance courante.
<b>Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA</b>	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (code ISIN : FR0000052623).
<b>Garantie</b>	L'émission des BSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Aucun BSA n'a été exercé en 2011

### 5.3.6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Dans le cadre des relations commerciales avec les sociétés du Groupe les transactions sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

Au cours de l'exercice 2011, les relations entre les sociétés du Groupe et ses principaux dirigeants ont été les suivantes :

(€'000)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Sommes allouées aux mandataires ayant cessés leur fonction le 29.06.10	-	1 052	668
Honoraires de Conseil	5		

Par ailleurs, Il est précisé qu'à compter du 14 novembre 2011, date de la prise de participation de NoemaLife au capital de Medasys SA, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife.

NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

Le chiffre d'affaires réalisé avec NoemaLife au cours de l'exercice 2011 s'élève à 300 k€.

La convention de trésorerie signée avec NoemaLife n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2011.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Ces éléments sont relatifs à la société mère NoemaLife et les filiales listées dans la note 5.3.4.1

€'000	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Participations	12 710	14 596	14 779
Créances rattachées à des participations	3 921	4 559	4 154
Créances clients et comptes rattachés	639	219	157
Dettes rattachées à des participations		535	517
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153	832	410
Achats d'immobilisation	232		
Achats de marchandises	116	47	21
Achats et autres charges externes	398	1 445	58
Chiffre d'affaires	1 123	283	168
Produits financiers	628	19	23
Charges financières	176	14	5

Les produits financiers correspondent à hauteur de 605 k€ aux dividendes versés en 2011 par la filiale Noesis SA. Les charges financières à hauteur de 166 k€ en 2011 sont relatives à l'abandon de la créance sur la filiale belge Medasys Digital Systems Sprl.

### 5.3.6.8 DONNEES SOCIALES

#### 5.3.6.8.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2011 s'est élevé à 322 544 € à comparer à 750 667 € en 2010 et à 490 172 € en 2009.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2011.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2010, 48 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2010. Ils ont été répartis entre les différents membres au prorata de leur présence aux conseils tenus en 2010. A ce jour, 22 054 € restent à percevoir par les membres du Conseil de surveillance. Les membres du Conseil de surveillance n'ont pas perçus d'autres rémunérations au cours de l'exercice 2011. Il n'a pas été alloué de jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance pour l'année 2011.

#### 5.3.6.8.2 EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Ingénieurs et cadres	160	132	123
Employés, techniciens et apprentis	20	15	11
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>147</b>	<b>134</b>

#### 5.3.6.8.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

€'000	Sfeco & Fiducia Audit						PricewaterhouseCoopers						Deloitte & Ass.					
	Montant			%			Montant			%			Montant			%		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	72	49	64	100%	100%	100%	89			100%			34	61	41	100%	100%	100%
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>49</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>34</b>	<b>61</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



#### 5.3.6.9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au cours du premier trimestre 2012, le CHRU de Montpellier, après consultation, a retenu l'offre de Medasys. Ce contrat, porte sur plus de 30 millions d'euros TTC sur 10 ans. Le périmètre couvre, à la fois Dx Care, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également l'imagerie avec Dx Image. La solution de facturation et la gestion de laboratoires sont optionnelles.

Le Directoire du 14 décembre 2011 a arrêté les modalités d'attribution des BSA dont la première cotation est intervenue le 17 janvier 2012.

Dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec NoemaLife en décembre 2011, cette dernière a procédé au tirage de la somme de 2 000 k€ en janvier 2012 sur une durée de 3 mois. Le remboursement est intervenu le 5 avril 2012.



**5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**MEDASYS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

**SFECO & FIDUCIA AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
98, avenue de Villiers  
75017 Paris

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Commissaire aux comptes  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

**SFECO & FIDUCIA AUDIT**  
Commissaire aux comptes  
98, avenue de Villiers  
75017 Paris

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux Actionnaires  
**MEDASYS**  
Espace Technologique de Saint Aubin  
91193 Gif-sur-Yvette

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.1 de l'annexe qui mentionne la finalisation de l'accord de conciliation entre votre société et ses partenaires financiers ainsi que le rapprochement industriel avec NoemaLife entré au capital à hauteur de 45% dont l'objectif est le rééquilibrage de la situation financière de votre société.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 5.3.2.1 et 5.3.2.3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

La note 5.3.2.8 expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 12 avril 2012

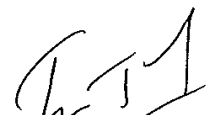
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Daniel Fesson

SFECO & FIDUCIA AUDIT



Eric Thivind

**5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**MEDASYS**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

**SFECO & FIDUCIA AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
98, avenue de Villiers  
75017 Paris

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Commissaire aux comptes  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

**SFECO & FIDUCIA AUDIT**  
Commissaire aux comptes  
98, avenue de Villiers  
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES  
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)**

Aux Actionnaires  
**MEDASYS**  
Espace Technologique de Saint Aubin  
91193 Gif-sur-Yvette

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225.58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

**Avec la société SBO**

***Convention d'assistance***

**Nature et objet:**

Par acte signé en date du 12 août 2011, votre société a conclu avec sa filiale SBO, une convention d'assistance vous confiant, dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches.



Modalités: Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2011 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 8 000 € ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se sont élevés à un montant de 96 000 €.

Conseil de surveillance  
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 12 août 2011

Personne concernée : Frédéric VAILLANT, Président du Directoire

#### **Avec la société RT CONSULTING**

##### *Convention d'assistance*

Nature et objet: Par acte signé en date du 12 août 2011, votre société a conclu avec sa filiale RT CONSULTING, une convention d'assistance vous confiant, dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives.

Modalités: Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2011 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 5 000 € ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se sont élevés à un montant de 60 000 €.

Conseil de surveillance  
ayant autorisé la convention: Conseil en date du 12 août 2011

Personne concernée: Frédéric VAILLANT, Président du Directoire

#### **Avec la société AGILE GREEN DEVELOPMENT**

##### *Convention d'accompagnement*

Nature et objet: Votre société a signé avec la société AGILE GREEN DEVELOPMENT, un bon de commande en vue de l'accompagnement par cette dernière de votre société dans le cadre de la mise en œuvre de la norme ISO 14 001.

Modalités: Ce bon de commande a été signé moyennant un coût forfaitaire de 20 000 € HT.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Conseil de surveillance  
ayant autorisé la convention: Conseil en date du 14 décembre 2011

Personne concernée: Frédéric VAILLANT, Président du Directoire

#### **Avec la société NOMALIFE**

##### *Convention de trésorerie*

Nature et objet: Par acte signé en date du 23 décembre 2011, votre société a conclu, avec la société NOEMALIFE, une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités: Cette convention a pris effet au jour de sa signature ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois plus 1,5 %.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Conseil de surveillance  
ayant autorisé la convention: Conseil en date du 14 décembre 2011

Personne concernée: Christina SIGNIFREDI, Membre du Directoire  
Andrea CORBANI, Vice-Président du Conseil de surveillance  
Francesco SERRA, Membre du Conseil de surveillance  
Paolo TOTH, Membre du Conseil de surveillance

#### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Avec la société MEGABUS INTERNATIONAL**

##### *Convention d'assistance*

Nature et objet: Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale MEGABUS INTERNATIONAL, une convention d'assistance vous confiant, dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives.

Modalités: Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2010 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 18 000 € ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les produits comptabilisés, au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, et compte tenu d'une franchise initiale, se sont élevés à un montant de 216 000 €.

**Convention de trésorerie**

Nature et objet: Par acte signé en date du 28 juillet 2009, votre société a conclu avec sa filiale MEGABUS INTERNATIONAL une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités: Cette convention a pris effet le 17 juin 2009 ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est 4 %.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 1 139 € pour l'exercice 2011.

**Avec la société SBO CONSEIL****Convention de trésorerie**

Nature et objet: Par acte signé en date du 25 mai 2009, votre société a conclu avec sa filiale SBO CONSEIL une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités: Cette convention a pris effet au jour de sa signature ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est 4 %.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 6124 € pour l'exercice 2011.

**Avec la société NOESIS****Convention d'assistance**

Nature et objet: Par acte signé en date du 19 juin 2007, votre société a conclu avec sa filiale NOESIS, une convention d'assistance vous confiant, dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives ainsi que de prestations liées à l'hébergement de cette société.

Modalités: Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2007 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2007 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 950 € ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se sont élevés à un montant de 10 200 €.

**Convention de trésorerie**

Nature et objet : Par acte signé en date du 24 novembre 2009, votre société a conclu avec sa filiale NOESIS une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités : Cette convention a pris effet au jour de sa signature pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2009 ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Les avances de trésorerie ainsi consenties seront rémunérées en fonction d'une formule de calcul définie chaque semestre par MEDASYS, selon les modalités suivantes : « *taux de Euribor n mois (« n » compris entre 1 et 6) majoré d'un pourcentage* ». Le taux pratiqué pour l'exercice 2011 s'est élevé à Euribor 3 mois plus 1,75 %.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 3 873 € pour l'exercice 2011.

#### Avec la société RT CONSULTING

##### *Convention de trésorerie*

Nature et objet : Par acte signé en date du 4 septembre 2009, votre société a conclu avec sa filiale RT CONSULTING une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités : Cette convention a pris effet au jour de sa signature ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois plus 1,75 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 1 947 € pour l'exercice 2011.

#### Avec la société MEXYS

##### *Convention de trésorerie*

Nature et objet : Par acte signé en date du 30 septembre 2008, votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités : Cette convention a une durée d'un an renouvelable. Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois plus 1,75 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2011 se sont élevés à un montant de 18 195 €.

Avec la société MEDASYS s.p.r.l

#### *Convention de gestion*

Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de gestion lui confiant la Direction générale, financière et administrative de cette dernière.

Modalités: Cette convention a une durée d'un exercice social, renouvelable. Elle est rémunérée à un taux de 4% du chiffre d'affaires.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

#### *Convention de moyens logistiques*

Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de moyens logistiques prévoyant une mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires aux activités de cette dernière, notamment dans le domaine commercial.

Modalités: Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Elle est rémunérée en fonction des prestations effectuées.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

#### *Convention de trésorerie*

Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités: Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Le taux de rémunération est de 4 % l'an.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie. L'ensemble de ces conventions ayant été préalablement autorisées par votre Conseil de surveillance et approuvées par l'assemblée générale étaient des conventions d'une durée d'un an renouvelable. Le traitement des conventions reconductibles tacitement a été modifié par une jurisprudence de la Cour de cassation et confirmée par une réponse de la Chancellerie en date du 23 août 2011, qui considère comme nouvelle convention le renouvellement de celles-ci aux dates anniversaires. En conséquence, les procédures d'autorisation préalable par le Conseil de surveillance et d'approbation par l'assemblée générale leur sont applicables à partir de cet exercice. Antérieurement, les conventions renouvelables tacitement et dont les conditions d'application n'étaient pas modifiées ne faisaient pas l'objet de nouvelle autorisation du Conseil.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE****Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avec la société MEGABUS INTERNATIONAL*****Conventions de sous-location******Immeuble EXPLORER et Immeuble MERCURY***

Nature et objet: Par actes signés en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale :

- une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 237 m<sup>2</sup>, situé dans l'immeuble occupé par MEDASYS,
- une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 205 m<sup>2</sup>, sis Parc Technologique de Saint Aubin, Route de l'Orme – 91193 Gif Sur Yvette.

Modalités: Ces conventions sont consenties pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, moyennant un loyer de base annuel respectif de 31 200 € et 22 200 € hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se sont élevés à un montant de 66 818 € au titre des loyers et charges incluses.

**Avec la société NOESIS*****Convention de sous-location***

Nature et objet: Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 180 m<sup>2</sup>, sis Bâtiment Mercury, Parc Technologique de Saint Aubin, Route de l'Orme – 91193 Gif Sur Yvette.

Modalités: Cette convention est consentie pour une durée de 9 années à compter du 18 novembre 2010, moyennant un loyer de base annuel de 24 000 € hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se sont élevés à un montant de 14 880 € au titre des loyers et charges incluses.

Avec la société MEDASYS Ltd

*Convention de prêt*

Nature et objet :

Le 21 mars 2009, votre société a accordé à sa filiale japonaise un prêt de 8 500 000 yen afin d'assurer son développement.

Modalités :


Ce prêt est remboursable trimestriellement, à compter du 31 mars 2011, sur la base de 30 % du résultat net de l'exercice. Le taux de rémunération est de 1,5 % l'an.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 1 158 € pour l'exercice 2011.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 12 avril 2012


Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Daniel Fesson

SFECO & FIDUCIA AUDIT



Eric Thivind

## 5.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middenext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. Le Code Middenext est disponible sur le site de Middenext ([www.middenext.com](http://www.middenext.com)).

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middenext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation des travaux du Conseil :

Au regard de la nomination récente de l'ensemble de ses membres intervenu le 14 novembre 2011, le Conseil n'a pas encore entamé un processus d'évaluation de ses travaux. Cette démarche devrait être mise en œuvre au cours du second semestre 2012.

- concernant l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil :

Pour la même raison que celle évoquée en matière d'évaluation des travaux du Conseil, la société n'a pas à ce jour mis en place un règlement intérieur. Des discussions seront entamées en 2012 afin d'adopter un document avant la fin de l'année.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de surveillance de la société lors de la séance du 9 mars 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

### I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est constitué de Monsieur Frédéric Vaillant, Président, de Madame Cristina Signifredi, de Messieurs Jean-Paul Boulier, Marco Budini et Alberto Fioritti.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent au siège social.

Au cours de l'exercice 2011, le Directoire s'est réuni cinq fois, le 11 août, le 9 septembre, le 3 octobre, le 14 novembre et le 14 décembre 2011.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 100%.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y ont effectivement participé.

#### 1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil

Le Conseil de Surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence HOFMANN, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Francesco Serra ;
- Monsieur Paolo Toth ;
- Monsieur Pierre Serafino.

Messieurs Francesco Serra, Andrea Corbani et Paolo Toth ont la nationalité Italienne. Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse. Monsieur Pierre Serafino a la nationalité française.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,

- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,

- Ne pas être actionnaire de référence de la société,

- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,

- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Seul Monsieur Pierre Serafino est considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein une femme (20%) et quatre hommes.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle.

A cet égard, il est rappelé que les mandats de membre du Conseil de Messieurs De la Ville-Baugé, Kergall et Verscheure ont pris fin au cours de l'Assemblée du 8 novembre 2011.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2011 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2011, le Conseil de surveillance s'est réuni à six reprises, le 30 mars, le 11 juillet, le 26 juillet, le 12 août, le 14 novembre, le 14



décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 80 % au cours de l'exercice 2011.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2011 et des comptes semestriels ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,
- Examen et validation du budget 2011 et du business plan à trois ans,
- Autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-88 du Code de Commerce,
- Nomination du Directoire, du comité d'audit et du comité des rémunérations,
- Analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie,
- Autorisations données au Directoire en vue de céder les activités du groupe n'entrant pas dans le secteur de la « santé »,
- Examen du projet d'augmentation de capital de NoemaLife et des conditions associées ainsi que les convocations aux assemblées générales nécessaires à la réalisation de l'opération.

### 1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

#### - Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2011, il s'est réuni deux fois le 26 juillet et le 12 août. Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

#### - Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions de direction générale qu'ils occupent respectivement dans NoemaLife, maison-mère de Medasys et dans un groupe international côté. Par ailleurs Monsieur Pierre Serafino a également occupé différentes fonctions de direction au sein du groupe Medasys jusqu'en 2005.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;

b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

c) Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;

d) De l'indépendance des commissaires aux comptes.

En 2011, le comité s'est réuni une fois. Depuis la nomination de nouveaux membres, le 14 novembre 2011, le comité s'est réuni une fois, le 9 mars 2012.

Au cours de 2011, le comité a effectué les travaux suivants :

- Suivi du contrôle légal des comptes,
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, plus particulièrement concernant les risques liés aux filiales et aux écarts d'acquisition ainsi qu'au risque de liquidité lié à la trésorerie,
- Suivi de la procédure de sélection du nouveau commissaire aux comptes.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, le directeur financier, comptable de la trésorerie et de l'audit interne.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

#### - Comité de direction

Un comité de direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de chacune des « business unit », Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

### II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de NoemaLife et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO9001 :2008 et ISO 13485 : 2004.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités de direction exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est encadrée de regroupement afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2011, quatre audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Le processus de déploiement, le processus support, le processus ressources humaines, le processus d'amélioration continue. Cet audit a mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment la mise en place d'un indicateur de marge concernant le suivi des projets. Medasys travaille actuellement sur ce point avec l'aide de NoemaLife.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant les filiales de droit français, le groupe procède actuellement à un regroupement de la tenue des comptabilités au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage pour l'ensemble des filiales françaises afin d'harmoniser les procédures en matière de recouvrement de créances clients et permettre une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

La société a procédé en 2004 à une refonte complète du manuel de procédures comptables afin de renforcer la séparation des fonctions, adapter les procédures de reporting à la nouvelle organisation par Business Unit et formaliser certains contrôles de prévention et de détection liés notamment à notre procédure de clôture.

### III) DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence il est rappelé que l'Assemblée générale du 29 juin 2010 avait fixé une enveloppe de jetons de

présence de 48.000 € pour l'exercice en cours. Aucune enveloppe de jetons de présence n'a été fixée l'exercice 2011.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance.

Les membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent à 50% minimum sur des objectifs quantitatifs reposant sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisés que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les objectifs qualitatifs sont arrêtés annuellement en fonction de la réalisation d'événements clairement définis, mais ne sont pas rendus pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

### IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

### V) ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire eu 2.10.

La Présidente du Conseil de Surveillance

Florence Hofmann  
Le 9 mars 2012

**5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**MEDASYS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

**SFECO & FIDUCIA AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
98, avenue de Villiers  
75017 Paris

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

**SFECO & FIDUCIA AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
98, avenue de Villiers  
75017 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux Actionnaires  
**MEDASYS**  
Espace Technologique de Saint Aubin  
91193 Gif-sur-Yvette

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDASYS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

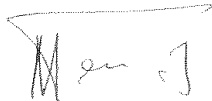
#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 12 avril 2012


Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Daniel Fesson

SFECO & FIDUCIA AUDIT



Eric Thivind